

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:
The Honourable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, November 27, 2018
Wednesday, November 28, 2018 (in camera)

Issue No. 47

Third and fourth (final) meetings:

Subject matter of those elements contained in Divisions 11, 12 and 19 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente :
L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Le mardi 27 novembre 2018
Le mercredi 28 novembre 2018 (à huis clos)

Fascicule n° 47

Troisième et quatrième (dernière) réunions :

Teneur des éléments des sections 11, 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*
The Honourable Scott Tannas, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

| | |
|------------------|--------------------|
| Boyer | Lovelace Nicholas |
| Christmas | McInnis |
| Coyle | McPhedran |
| * Day | Ngo |
| (or Mercer) | Pate |
| Doyle | Patterson |
| Francis | Plett |
| * Harder, P.C. | * Smith |
| (or Bellemare) | (or Martin) |
| (or Mitchell) | * Woo |
| LaBoucane-Benson | (or Saint-Germain) |

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Boyer replaced the Honourable Senator McCallum (*November 28, 2018*).

The Honourable Senator Plett was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Stewart Olsen was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Stewart Olsen was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator McInnis was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Coyle was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator McCallum was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Patterson was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Pate was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator LaBoucane-Benson was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Christmas was added to the membership (*November 26, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck
Vice-président : L'honorable Scott Tannas
et

Les honorables sénateurs :

| | |
|------------------|--------------------|
| Boyer | Lovelace Nicholas |
| Christmas | McInnis |
| Coyle | McPhedran |
| * Day | Ngo |
| (ou Mercer) | Pate |
| Doyle | Patterson |
| Francis | Plett |
| * Harder, C.P. | * Smith |
| (ou Bellemare) | (ou Martin) |
| (ou Mitchell) | * Woo |
| LaBoucane-Benson | (ou Saint-Germain) |

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Boyer a remplacé l'honorable sénatrice McCallum (*le 28 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Plett a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur McInnis a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Lovelace Nicholas a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Coyle a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice McCallum a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Patterson a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Pate a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Christmas a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

The Honourable Senator Doyle was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Ngo was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Dyck was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Tannas was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Francis was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator McPhedran was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Dyck was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Tannas was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Doyle was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Christmas was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Pate was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator McCallum was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Ngo was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Patterson was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator McPhedran was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Coyle was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

L'honorable sénateur Doyle a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Ngo a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Dyck a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Tannas a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Francis a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice McPhedran a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Dyck a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Lovelace Nicholas a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Tannas a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Doyle a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Christmas a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Pate a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice McCallum a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Ngo a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Patterson a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice McPhedran a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Coyle a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2018
(102)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:02 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Dyck, Francis, McCallum, McInnis, Pate, Patterson and Tannas (9).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 12 and 19 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 46.*)

WITNESSES:*First Nations Tax Commission:*

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner;
Marie Potvin, Legal Counsel.

First Nations Financial Management Board:

Harold Calla, Executive Chair.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and Indigenous Services Canada:

Sheilagh Murphy, Assistant Deputy Minister, Lands and Economic Development;

Susan Waters, Director General, Lands and Environmental Management, Lands and Economic Development;

Leanne Walsh, Director, Fiscal Policy and Investment Readiness, Economic Policy Development, Lands and Environmental Management, Lands and Economic Development;

Eric Grant, Director, Community Lands Development, Lands and Environmental Management, Lands and Economic Development.

The chair made a statement.

Mr. Jules and Mr. Calla each made a statement and answered questions.

At 10:08 a.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2018
(102)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 2, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lilian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Dyck, Francis, McCallum, McInnis, Pate, Patterson et Tannas (9).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 11, 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 46 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Commission de la fiscalité des Premières Nations :*

C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef;
Marie Potvin, conseillère juridique.

Conseil de gestion financière des Premières Nations :

Harold Calla, président exécutif.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada :

Sheilagh Murphy, sous-ministre adjointe, Terres et développement économique;

Susan Waters, directrice générale, Direction générale de la gestion des terres et de l'environnement, Terres et développement économique;

Leanne Walsh, directrice, Direction de la politiques fiscale et préparation à l'investissement, Élaboration des politiques économiques, Gestion des terres et de l'environnement, Terres et développement économique;

Eric Grant, directeur, Développement des terres communautaires, Gestion des terres et de l'environnement, Terres et développement économique.

La présidente prend la parole.

MM. Jules et Calla font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 10 h 8, la séance est suspendue.

At 10:13 a.m., the committee resumed.

Ms. Murphy, Mr. Grant and Ms. Waters answered questions.

At 11 a.m., the committee suspended.

At 11:02 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera for the consideration of a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

It was agreed to permit the recording and transcription of the in camera portion of the meeting; that one copy of the transcript be kept with the clerk for consultation purposes; and that the copy be destroyed at the end of the current parliamentary session.

The committee began its consideration of a draft report.

At 11:10 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 28, 2018
(103)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met in camera this day at 6:50 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Dyck, Lovelace Nicholas, McInnis, McPhedran, Pate and Patterson (8).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 7, 2018, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 12 and 19 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 46.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera meeting.

À 10 h 13, la séance reprend.

M. Grant et Mmes Murphy et Waters répondent aux questions.

À 11 heures, la séance est suspendue.

À 11 h 2, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la partie de la réunion qui se déroulera à huis clos; qu'une copie de la transcription soit conservée au bureau de la greffière pour consultation; et que le document soit détruit à la fin de la présente session parlementaire.

Le comité commence l'examen d'une ébauche de rapport.

À 11 h 10, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 28 novembre 2018
(103)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit à huis clos aujourd'hui, à 18 h 50, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Dyck, Lovelace Nicholas, McInnis, McPhedran, Pate et Patterson (8).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 7 novembre 2018, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 11, 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 46 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant que le comité siège à huis clos.

It was agreed to permit the recording and transcription of the in camera meeting; that one copy of the transcript be kept with the clerk for consultation purposes; and that the copy be destroyed at the end of the current parliamentary session.

The committee began its consideration of a draft report.

It was agreed that the draft report, as amended, be adopted and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report, taking into consideration this meeting's discussions, and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required.

It was agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate.

At 7:31 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la partie de la réunion qui se déroulera à huis clos; qu'une copie de la transcription soit conservée au bureau de la greffière pour consultation; et que le document soit détruit à la fin de la présente session parlementaire.

Le comité commence à examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu que l'ébauche de rapport modifiée soit adoptée et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport, en tenant compte des discussions menées pendant la séance et en y apportant toute modification nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire et de la traduction.

Il est convenu que la présidente soit autorisée à présenter le rapport au Sénat.

À 19 h 31, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Mireille K. Aubé

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2018

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:02 a.m. to study of the subject matter of those elements contained in Divisions 11, 12 and 19 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures; and in camera, for the consideration of a draft report.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, *tansi*. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either here in the room or listening via the web.

I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin peoples.

My name is Lillian Dyck, from Saskatchewan, and I have the honour and privilege of chairing this committee.

Today we continue our meetings on the subject matter on those elements contained in Divisions 11, 12 and 19 of Part 4 of Bill C-86, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018, and other measures.

I'm sure some people know exactly what that means. Sorry, but I couldn't help but start with a little joke this morning.

I now invite my fellow senators to introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Tannas: Scott Tannas, from Alberta.

Senator Patterson: Good morning. Dennis Patterson from Nunavut.

Senator McInnis: Tom McInnis, Nova Scotia.

Senator Francis: Brian Francis from P.E.I.

Senator Coyle: Mary Coyle from Nova Scotia.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from Manitoba.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2018

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 2, pour étudier la teneur des sections 11, 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, et à huis clos, pour l'étude d'une ébauche de rapport.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour, *tansi*. Bienvenue, chers collègues, membres du public qui regardez la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, ici dans la salle ou sur Internet.

Dans l'intérêt de la réconciliation, je tiens à souligner que nous nous réunissons sur les terres ancestrales et non cédées des peuples algonquins.

Je m'appelle Lillian Dyck. Je viens de Saskatchewan et j'ai l'honneur et le privilège de présider le comité.

Aujourd'hui, nous poursuivons nos séances sur la teneur des éléments des sections 11, 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-86, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Je suis convaincue que certains d'entre vous savent exactement de quoi il s'agit. Excusez-moi, je ne pouvais m'empêcher de commencer la séance par une petite blague.

J'invite maintenant mes collègues à se présenter, en commençant par le vice-président.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Patterson : Bonjour. Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur McInnis : Tom McInnis, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Francis : Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

Senator Christmas: Dan Christmas, Nova Scotia.

The Chair: Thank you, senators. As you are aware, our committee has been restructured, and we have new senators on the committee. Present today are Senator McInnis and Senator Francis. Welcome to this committee.

I would now like to introduce the witnesses who are here with us this morning: from the First Nations Tax Commission, Manny Jules, Chief Commissioner; and Marie Potvin, Legal Counsel; and from the First Nations Financial Management Board, Harold Calla, Executive Chair.

Mr. Jules, you will do the first presentation, to be followed by Mr. Calla, and then the floor will be open to questions from the senators.

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner, First Nations Tax Commission: Thank you, senator.

Good morning. I am Manny Jules, Chief Commissioner of the First Nations Tax Commission.

Thank you for this opportunity to appear before this committee to discuss the proposed legislative amendments to the First Nations Fiscal Management Act in the Budget Implementation Act. The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has always supported the FMA and our proposals to expand and improve this legislative framework. As you know, it has become the most successful First Nation-led enabling legislative framework in Canadian history. The Senate was an early supporter, and your efforts to advance this innovation has served First Nations and Canada well.

Simply stated, the FMA works. Almost 300 First Nations are now part of the FMA. It has helped generate over \$2 billion in investment, \$1 billion in First Nation tax revenues and over \$600 million in debentures. Over 200 students have taken accredited training on how to use it, and over 100 First Nations have been financially certified.

The secret to our success is threefold. First, we provide a First Nation-led and institutionally supported bridge for interested First Nations to move from the Indian Act to their own jurisdiction. Less Indian Act, less Department of Indigenous Services and more First Nation government is a goal we all share.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

La présidente : Merci à vous, mesdames et messieurs. Comme vous le savez, notre comité a fait l'objet d'une restructuration et il y a de nouveaux sénateurs parmi nous. Les sénateurs McInnis et Francis sont présents aujourd'hui. Bienvenue à ce comité.

J'aimerais maintenant présenter les témoins qui sont présents avec nous ce matin : Manny Jules, commissaire en chef, et Marie Potvin, conseillère juridique, tous deux de la Commission de la fiscalité des Premières Nations, et Harold Calla, président exécutif du Conseil de gestion financière des Premières Nations.

Monsieur Jules, vous présenterez le premier exposé, puis ce sera au tour de M. Calla, et nous passerons ensuite aux questions.

C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef, Commission de la fiscalité des Premières Nations : Merci, madame la sénatrice.

Bonjour. Je m'appelle Manny Jules et je suis commissaire en chef de la Commission de la fiscalité des Premières Nations.

Merci de me donner l'occasion de comparaître devant le comité pour discuter des modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur la gestion financière des premières nations, la LGFPN, lesquelles sont prévues dans la Loi d'exécution du budget. Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a toujours appuyé la LGFPN ainsi que nos propositions visant à étendre et à améliorer ce cadre législatif. Comme vous le savez, il s'agit du cadre législatif habilitant dirigé par les Premières Nations qui a connu le plus de succès dans l'histoire du Canada. Le Sénat a été parmi les premiers à l'appuyer, et vos efforts pour favoriser l'innovation ont bien servi les Premières Nations et le Canada.

Pour faire simple, la LGFPN fonctionne. Près de 300 Premières Nations y prennent maintenant part. Cette loi a permis de générer plus de 2 milliards de dollars en investissements, plus de 1 milliard de dollars en recettes fiscales des Premières Nations et plus de 600 millions de dollars en débetures. Plus de 200 étudiants ont suivi une formation accréditée pour apprendre à l'appliquer, et plus de 100 Premières Nations se sont vu accorder un certificat de gestion financière.

Le secret de notre réussite repose sur trois volets. Premièrement, nous assurons une liaison dirigée par les Premières Nations et soutenue par des institutions pour aider les Premières Nations qui le souhaitent à abandonner la Loi sur les Indiens pour assurer leur autonomie gouvernementale. Notre objectif à tous, c'est qu'elles dépendent moins de la Loi sur les Indiens et du ministère des Services aux Autochtones et qu'elles s'appuient davantage sur la souveraineté des Premières Nations.

Second, we use innovation to creatively destroy the old system and provide a path to a better, faster and more cost-effective system. The FMA institutions have created and implemented better standards, effective sample laws, accredited university training, administrative systems, software and the *First Nations Gazette*, the intercept clause and service agreements. These innovations have increased the benefit to participating First Nations and have made it easier and cheaper to switch to a better system.

Third, the reason I am here today is our system is enshrined in legislation. This provides an orderly process to implement First Nation jurisdiction. It represents what the Supreme Court keeps telling all governments: figure out a legislative solution to implement First Nation government in Canada. Legislation provides our institutions with a mandate and long-term stability. Legislation and First Nation institutions give confidence to investors and lenders and, most importantly, to our participating communities.

The FMA amendments in the Budget Implementation Act are an incremental step towards improving our framework. Our sister institutions have advanced important amendments to their sections. The tax commission has advanced some technical and some substantive amendments. All amendments are important to strengthen the FMA; all are supported by the fiscal institutions. I urge you to support all of these amendments. I assure you they will increase the fiscal and economic benefits for participating First Nations.

Although our proposed amendments are important, I want to focus in on one area in this brief presentation. I am referring to the amendments in section 35 and the new section 141.2. The amendments in section 35 give the commission critical new standard-making powers to support First Nations who wish to exercise their taxation powers on joint reserves, including through delegations. Proposed section 141.2 will enable the creation of a comprehensive regulatory framework so that First Nations with joint reserves can benefit from the FMA more effectively.

Twelve days ago, I was in Winnipeg to meet with senior representatives of the provincial government. Later, I met with a group of mayors and chiefs from the Winnipeg area. The major issue for them is the proposed development of a 160-acre former military barracks in the middle of Winnipeg. The site is called Kapyong. Seven First Nations have signed an agreement in

Deuxièmement, nous faisons appel à l'innovation pour détruire de manière créative l'ancien système et ouvrir la voie à un système meilleur, plus rapide et plus rentable. Les institutions visées par la LGFPN ont créé et mis en place de meilleures normes, des lois simples et efficaces, de la formation universitaire accréditée, des systèmes administratifs, des logiciels, la *Gazette des Premières Nations*, la disposition relative à l'interception et des ententes de service. Ces innovations ont permis d'accroître les avantages pour les Premières Nations participantes et ont fait en sorte qu'il soit plus simple et facile d'adopter un meilleur système.

Troisièmement, si je suis ici aujourd'hui, c'est parce que notre système est inscrit dans la loi. Cela offre un processus ordonné pour l'exercice de la compétence des Premières Nations, conformément à ce que la Cour suprême répète à tous les gouvernements : il faut trouver une solution législative pour mettre sur pied un gouvernement des Premières Nations au Canada. Les mesures législatives confèrent un mandat et une stabilité à long terme à nos institutions. Les mesures législatives et les institutions des Premières Nations donnent confiance aux investisseurs et aux bailleurs de fonds et, surtout, à nos collectivités participantes.

Les modifications de la LGFPN prévues dans la Loi d'exécution du budget constituent une nouvelle étape vers l'amélioration de notre cadre. Nos institutions sœurs ont présenté d'importantes modifications à leurs dispositions. La commission de la fiscalité a présenté certaines modifications techniques et certaines modifications de fond. Toutes les modifications sont importantes pour renforcer la LGFPN; elles sont toutes soutenues par les institutions financières. Je vous exhorte à soutenir toutes ces modifications. Je peux vous assurer qu'elles permettront d'accroître les avantages fiscaux et économiques des Premières Nations participantes.

Même si les modifications que nous avons proposées sont importantes, j'aimerais insister sur un aspect durant ce court exposé. Je fais allusion aux modifications de l'article 35 et au nouvel article 141.2. Les modifications de l'article 35 confèrent à la commission d'importants nouveaux pouvoirs d'élaboration de normes pour soutenir les Premières Nations qui souhaitent exercer leurs pouvoirs en matière d'imposition sur les réserves communes, y compris à l'aide de délégations. L'article 141.2 proposé permettra la création d'un vaste cadre réglementaire de sorte que les Premières Nations sur des terres de réserve communes puissent bénéficier de la LGFPN de manière plus efficiente.

Il y a 12 jours, j'étais à Winnipeg pour rencontrer de hauts représentants du gouvernement provincial. Plus tard, j'ai rencontré un groupe de maires et de chefs de la région de Winnipeg. Leur principal problème, c'est le projet de mise en valeur d'anciennes casernes militaires sur une surface de 160 acres au milieu de Winnipeg. Le site s'appelle Kapyong.

principle to create an urban reserve. This would be the largest urban reserve in Canadian history.

Based on preliminary estimates, the potential economic and fiscal impact from developing Kapyong includes almost a half a billion dollars of investment, over 30,000 person years of employment, an annual expenditure increase of over \$100 million, over \$10 million in annual local taxes and over \$30 million annually in other taxes. This would represent one of the biggest economic development projects in Manitoba, which, as the Parliamentary Budget Office has reported, faces a fiscal sustainability challenge and could use this economic growth.

As I learned, however, Kapyong faces a barrier. First Nations need to establish a tax system on their proposed joint reserve. They need to negotiate service agreements to provide services and infrastructure to their residential and commercial investors. They need to develop a joint development plan with the city, with possible provincial involvement.

Solving these practical problems is what the tax commission and I have been doing for the past 30 years. We know First Nation taxation. We understand business grade infrastructure. We know how to facilitate service agreements and joint land-use plans. The province, the mayors and the chiefs ask for our help. With this amendment, we believe we can help these First Nations, Winnipeg and Manitoba, realize more benefits from Kapyong sooner.

All of the amendments before you are important, but I want to tell you about two that I wish were here but aren't. First, I want to include the Chinook work for *taksis* in our legislation because that is our word for taxation.

Second, we ask that the FNTC mandate be officially expanded so that the FNTC can continue to help implement more First Nation fiscal powers.

As you know, we have been advocating for the First Nation fiscal and regulatory powers for cannabis. We have been seeking improvements to the First Nations goods and services tax system and have advanced specific amendments to achieve this.

We have also been working with interested First Nations and Ontario provincial government officials to advance tobacco taxation powers. We have been advancing a proposal to create a system of First Nation charges on resource projects and to

Sept Premières Nations ont signé une entente de principe pour créer une réserve urbaine. Ce serait la plus grande réserve urbaine de l'histoire du Canada.

D'après les estimations provisoires, le potentiel économique et l'incidence fiscale des activités de mise en valeur à Kapyong incluent un investissement de près d'un demi-milliard de dollars, des emplois équivalant à plus de 30 000 années-personnes, une augmentation annuelle des dépenses de plus de 100 millions de dollars, plus de 10 millions de dollars en impôts locaux annuels et plus de 30 millions de dollars d'autres taxes annuellement. Il s'agirait de l'un des plus importants projets de développement économique au Manitoba, province qui, comme l'a signalé le directeur parlementaire du budget, fait face à un enjeu de viabilité budgétaire et pourrait profiter de cette croissance économique.

Toutefois, comme je l'ai appris, le projet de Kapyong se heurte à un obstacle. Les Premières Nations doivent établir un système d'imposition sur leur réserve commune proposée. Elles doivent négocier des ententes de service afin d'offrir les services et l'infrastructure nécessaires à leurs investisseurs résidentiels et commerciaux. Elles ont besoin d'élaborer un plan commun de développement avec la ville, et possiblement solliciter la participation des provinces.

La commission de la fiscalité et moi tentons de résoudre ces problèmes pratiques depuis les 30 dernières années. Nous connaissons la fiscalité des Premières Nations. Nous comprenons l'infrastructure commerciale. Nous savons comment faciliter la négociation d'ententes de service et de plans d'aménagement conjoints des terres. La province, les maires et les chefs demandent notre aide. Grâce à cette modification, nous pensons pouvoir aider ces Premières Nations, Winnipeg et le Manitoba à bénéficier plus rapidement des avantages de Kapyong.

Toutes les modifications dont vous êtes saisis sont importantes, mais j'aimerais vous parler de modifications que j'aurais aimé voir, mais qui ne sont pas proposées. D'abord, j'aimerais inclure le mot *taksis* dans notre législation, puisqu'il s'agit du mot chinook pour désigner les taxes.

Ensuite, nous demandons que le mandat de la Commission de la fiscalité des Premières Nations, la CFPN, soit officiellement élargi de sorte que la commission puisse continuer à conférer plus de pouvoirs d'imposition aux Premières Nations.

Comme vous le savez, nous militons pour l'octroi de pouvoirs fiscaux et réglementaires aux Premières Nations à l'égard du cannabis. Nous voulons améliorer le système de taxation des biens et services des Premières Nations et avons présenté des modifications précises pour y parvenir.

Nous travaillons également avec les Premières Nations concernées et des représentants du gouvernement provincial de l'Ontario pour promouvoir les pouvoirs de taxation du tabac. Nous présentons une proposition afin de créer un système de

compensate businesses that pay it with a federal tax credit to improve the Canadian investment tax climate.

We have been advancing proposals for a First Nation infrastructure institute, a First Nations statistical organization and a First Nations land title registry, and we have proposed to expand the accredited training system for all these new jurisdictions at the Tulo Centre of Indigenous Economics.

We have been advancing these initiatives as part of a new jurisdiction based on a fiscal relationship option so interested First Nations have a clear and institutionally supported path to leave the Indian Act and implement these jurisdictions.

The FMA works and it should be expanded. We will be working with Indigenous Services and we hope the Departments of Finance and Health to refine and advance this mandate amendment in the spring. As you know, the ministers of Health and Indigenous Services committed to this committee that, at the very least, they would correct the mistake of not considering First Nation governments in the cannabis fiscal and regulatory framework. Your continued support to ensure that this commitment be realized is vital.

As I said, we are ready to go with a number of amendments in these areas. Ideally, they could be advanced in the Budget Implementation Act next spring. In May, we expect to meet with the FMA First Nations who are supporting and expecting these changes. They all expect us to deliver.

We have long enjoyed an excellent working relationship with this committee. Together we have made legislative changes that have helped First Nations and all Canadians, together, we have made progress, and together we have created an algorithm to eliminate the Indian Act and the Department of Indigenous Affairs for First Nations who are interested. We can and must do more.

I ask you to support these amendments before you. I ask you to help us advance more amendments next spring. As my ancestors said 118 years ago to Prime Minister Wilfrid Laurier: "We will help each other to be great and good."

Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Jules.

redevances pour les Premières Nations sur les projets d'exploitation des ressources et d'indemniser les entreprises qui paient ces redevances au moyen d'un crédit d'impôt fédéral, de façon à améliorer le climat fiscal relativement aux investissements canadiens.

Nous faisons valoir des propositions pour mettre sur pied un institut de l'infrastructure des Premières Nations, un organisme de statistique ainsi qu'un registre des titres fonciers des Premières Nations, et nous avons proposé d'élargir le système de formation accréditée pour toutes ces nouvelles compétences au Tulo Centre of Indigenous Economics.

Nous avons réussi à faire progresser ces initiatives dans le cadre d'une nouvelle compétence fondée sur une option de relation fiscale de sorte que les Premières Nations puissent bénéficier d'une voie claire et soutenue par des institutions pour abandonner la Loi sur les Indiens et mettre en œuvre ces compétences.

La LGFPN fonctionne et devrait être élargie. Nous allons collaborer avec Services aux Autochtones et nous espérons que les ministères des Finances et de la Santé vont mettre au point et présenter cette modification du mandat au printemps. Comme vous le savez, les ministres de la Santé et des Services aux Autochtones ont promis au comité que, à tout le moins, ils corrigeraient l'erreur de ne pas tenir compte des gouvernements des Premières Nations dans le cadre financier et réglementaire concernant le cannabis. Vos efforts soutenus pour assurer la réalisation de cet engagement sont essentiels.

Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à appuyer un certain nombre de modifications dans ces domaines. Dans un monde idéal, elles pourraient être présentées dans la Loi d'exécution du budget au printemps prochain. En mai, nous prévoyons rencontrer les Premières Nations visées par la LGFPN qui soutiennent et attendent ces changements. Elles espèrent toutes que nous soyons à la hauteur.

Nous bénéficions depuis longtemps d'une excellente relation de travail avec ce comité. Ensemble, nous avons apporté des changements législatifs qui ont aidé les Premières Nations et tous les Canadiens. Ensemble, nous avons réalisé des progrès et nous avons créé un algorithme pour permettre aux Premières Nations qui le souhaitent d'éliminer l'application de la Loi sur les Indiens et la compétence du ministère des Affaires autochtones à leur égard. Nous pouvons et devons faire plus.

Je vous demande d'appuyer les modifications dont vous êtes saisis. Je vous demande de nous aider à proposer plus de modifications au printemps prochain. Comme mes ancêtres l'ont dit il y a 118 ans au premier ministre Wilfrid Laurier : « Nous nous aiderons les uns les autres à être bons et grands. »

Merci beaucoup.

La présidente : Merci, monsieur Jules.

Harold Calla, Executive Chair, First Nations Financial Management Board: Thanks to the committee for inviting me here.

I'm going to be more detailed in terms of the amendments. What this committee needs to realize is we've now got years of experience, and many of the things we have proposed have come about as a result of our engagement with First Nation communities who are asking us as institutions to make certain changes to the legislation in order that they may benefit from it. That is an important piece to understand. These amendments are driven by these institutions and our client base.

The first thing that we're going to want to address is expanding the scope of FMB's jurisdiction to include non-scheduled First Nations; tribal councils; an Aboriginal group that is a party to a treaty or land claims or self-government agreement; an entity owned or controlled by a First Nation or an entity referred to above if its mandate is primarily to promote the well-being or advancement of Aboriginal people; a not-for-profit organization established to provide public services, including social welfare, housing, recreational, cultural, health and educational services to Aboriginal groups or people. Those organizations are all First Nation organizations, and the representatives in those organizations come from communities, many of whom are our clients. They see the benefit and the opportunity that could possibly apply to them as well.

The intention here is for FMB to have the authority to establish standards and procedures, and we would issue a compliance report of its findings similar to what is currently provided under section 50 for scheduled First Nations. However, this new section does not authorize the approval of bylaw or the issuance of a financial performance or a financial management certificate to these entities. That is still going to be reserved for those who are scheduled to the First Nation. A regulation is not required to be developed in order to exercise this expanded scope.

The new section 56.1 gives authority to make a regulation that would permit FMB to provide services under Part 3 of the FNFMA to the non-scheduled First Nations and entities listed above. At the present time, FMB is restricted to providing its services under Part 3 to only scheduled First Nations. Many communities and organizations want to come before us, but technically we're not supposed to be providing them with any services, and this will clarify that. Again, it's going to be in the areas of financial administration or structures within those organizations that provide governance, financial performance and financial management systems. The regulation-making authority could not be used to give FMB the authority to exercise

Harold Calla, président exécutif, Conseil de gestion financière des Premières Nations : Merci au comité de m'avoir invité.

Je vais vous expliquer les modifications de manière plus détaillée. Le comité doit comprendre que nous comptons maintenant des années d'expérience, et que nombre des choses que nous avons proposées découlent de notre engagement envers les collectivités des Premières Nations qui nous demandent, en tant qu'institutions, d'apporter certains changements à la loi afin qu'elles puissent en bénéficier. Il s'agit d'un aspect important à comprendre. Ces modifications sont dictées par ces institutions et notre clientèle.

La première chose que nous allons aborder, c'est l'élargissement de la portée du CGF pour inclure les Premières Nations dont le nom ne figure pas à l'annexe; les conseils tribaux; les groupes autochtones parties à un traité ou à un accord de revendications territoriales ou à une entente sur l'autonomie gouvernementale; les entités qui appartiennent à une Première Nation ou qui sont contrôlées par une Première Nation, pourvu que leur mandat vise principalement la promotion du bien-être et de l'avancement des peuples autochtones; et, enfin, les organismes sans but lucratif créés pour assurer la prestation de services publics, notamment en ce qui concerne l'assistance sociale, le logement, les loisirs, la culture, la santé ou l'éducation, aux groupes ou peuples autochtones. Ce sont toutes des organisations des Premières Nations, et les représentants de ces organisations viennent de collectivités, dont bon nombre sont nos clients. Nous voyons les avantages et les possibilités dont elles pourraient possiblement se prévaloir également.

L'intention est de conférer au CGF le pouvoir d'établir des normes et des procédures, et nous produirions un rapport de conformité répertoriant ses observations, un peu comme celui qui est actuellement produit au titre de l'article 50 pour les Premières Nations dont le nom figure à l'annexe. Toutefois, ce nouvel article n'autorise pas l'approbation d'un règlement ou la délivrance d'un certificat de rendement financier ou de système de gestion financière à ces entités. Ce sera encore réservé aux Premières Nations figurant à l'annexe. Il n'est pas nécessaire d'adopter un règlement pour mettre en œuvre cette portée élargie.

Le nouvel article 56.1 confère le pouvoir d'adopter un règlement qui permettrait au CGF de fournir des services sous le régime de la partie 3 de la LGFPN aux Premières Nations dont le nom ne figure pas à l'annexe et aux entités que j'ai déjà mentionnées. À l'heure actuelle, le CGF ne peut fournir ses services qu'aux Premières Nations dont le nom figure à l'annexe. De nombreuses collectivités et organisations veulent se présenter devant nous, mais, techniquement, nous ne sommes pas censés leur fournir de services, et cette disposition clarifiera cet état de fait. Encore une fois, ce sera dans les domaines de l'administration ou des structures financières des organisations qui assurent la gouvernance et le rendement financier, en plus de

its intervention authority in respect of these First Nations or entities.

Similarly, under new section 141.1, we will have the authority to make regulations that would permit not-for-profit organizations to be established to provide public services, including social welfare, housing, recreation, cultural, health and educational services. An example of this would be the First Nations Health Authority in British Columbia, who have an interest in monetizing their transfers from the federal government to be able to provide nursing stations much more quickly than they would otherwise under the FMA. Again, these requests have come to us from these kinds of organizations.

The same applies to tribal councils. About six or seven years ago, when I was in Saskatchewan, the Meadow Lake Tribal Council asked about getting services and having access to pooled borrowing, and again we're seeing that. As the Government of Canada begins to talk about aggregation of First Nations, this particular provision will become critical, as is joint reserves, which Manny was speaking about.

We want to package all these things together, and we want to be in a position where we have the ability for First Nations to come together, avail themselves to the services of the Fiscal Management Act for joint reserves, taxation, fiscal management, access to capital and building capacity, which is a big thing for First Nation communities.

We need some clarification on the intervention authorities. I'm not going to get into the legal details, but it's important to understand that we are not expanding the scope of our intervention authority in these amendments. We are clarifying, for the purposes of avoiding future legal challenges, the existing authorities.

Civil liability protection: as we continue to expand our services as a board to First Nations and currently to the Government of Canada Indigenous Services around ten-year grants, we need to find ourselves in a position where those who give of themselves to serve on their board would be in a position where they're not doing so at their peril.

Pool borrowing for treaty and self-governing First Nations is a big issue. It has been for years. We're hopeful that there will be a regulation that comes forward soon, but, again, these organizations are in a position where they're not Indian Act bands any longer. We need to be able to provide them services

fournir les systèmes de gestion financière. Le pouvoir de réglementation ne pourrait pas être utilisé pour permettre au CGF d'exercer son pouvoir d'intervention à l'égard de ces Premières Nations ou entités.

Parallèlement, sous le régime du nouvel article 141.1, nous aurons le pouvoir d'adopter un règlement qui permettrait l'établissement d'organismes sans but lucratif chargés de fournir des services publics, y compris au chapitre de l'assistance sociale, du logement, des loisirs, de la culture, de la santé et de l'éducation. L'Autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique, qui s'intéresse à la monétisation de ses transferts provenant du gouvernement fédéral afin de pouvoir fournir des postes de soins infirmiers beaucoup plus rapidement qu'elle le pourrait autrement sous le régime de la LGFPN, en est un exemple. Encore une fois, ces demandes doivent nous être envoyées par ces genres d'organisations.

Le même principe s'applique aux conseils tribunaux. Il y a environ six ou sept ans, quand j'étais en Saskatchewan, le conseil tribal de Meadow Lake a posé des questions au sujet de l'obtention de services et de l'accès à un fonds commun d'emprunt, et, encore une fois, nous observons ce phénomène. Au moment où le gouvernement du Canada commence à parler de regroupement des Premières Nations, cette disposition particulière deviendrait cruciale, tout comme les réserves communes, dont parlait Manny.

Nous voulons regrouper tous ces éléments, et nous voulons être dans une situation où nous avons la capacité de permettre aux Premières Nations de se rassembler et de se prévaloir des services prévus dans la Loi sur la gestion financière relativement aux réserves communes, à l'imposition, à la gestion budgétaire, à l'accès aux capitaux et au renforcement des capacités, ce qui est quelque chose d'important pour les collectivités autochtones.

Nous avons besoin de précisions concernant les pouvoirs d'intervention. Je n'entrerai pas dans les détails juridiques, mais il importe de comprendre que nous n'élargissons pas la portée de notre pouvoir d'intervention au moyen de ces modifications. Nous précisons les pouvoirs existants dans le but d'éviter de futures contestations judiciaires.

Concernant la protection de responsabilité civile, à mesure que nous continuerons d'étendre les services que nous offrons en tant que conseil aux Premières Nations et, actuellement, au ministère fédéral des Services aux Autochtones relativement à des subventions de 10 ans, nous devons nous retrouver dans une situation où les personnes qui font don de soi afin de siéger à leur conseil puissent le faire sans que ce soit à leur risque et péril.

Le fonds commun d'emprunt destiné aux Premières Nations signataires d'un traité et autonomes présente un problème important. C'est le cas depuis des années. Nous avons bon espoir qu'un règlement sera adopté bientôt, mais, encore une fois, ces organisations sont dans une situation où elles ne sont plus des

and give them access to the same opportunities that Indian Act bands currently have under the Indian Act, and these amendments will help with that.

Access to First Nation monies held in trust in Ottawa is a big thing for us, and it's another matter that's been brought to us by communities. They are saying they want to be in a position where they have access to that and that the FMA can support that. What we're talking about is ensuring that, on an optional basis — and all of this is optional. That's another important thing. First Nations opt into this. They choose or their organizations choose. We want them to be in a position where, as they choose to get access and pledge their monies that are held in trust, they have the opportunity to do so, and they could do so under a framework that would see them establish a financial administration law and look at financial performance and financial management systems so we have the kind of due diligence that's required.

The success of the FMA is there for everyone to see, and Manny gave a good explanation of many of those achievements. What we're seeing in the Financial Management Board with the discussion around ten year grants is the tremendous uptake by First Nation communities in looking at and considering that. One of the most striking facts that has come out of that exercise is that between 85 and 90 per cent of the First Nations in this country are meeting financial performance criteria, based upon our analysis of their financial statements, that would allow them access to the capital markets at an A-plus investment grade rating. I think that says a lot for the improvement in the capacity and the management of finances in First Nation communities and continues to demonstrate why a jurisdictional-based approach at increasing our ability to exercise our jurisdiction to raise revenues can be done in a way that is accountable, transparent and at minimal risk to the Crown.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Calla. We will now open the floor to questions from the senators.

Senator Coyle: Welcome back to all three of you. As you know, you're here to help guide us in our decision-making around the Budget Implementation Act. From what I'm gathering, you've been guiding these aspects of the act and you are, for this moment, content because they are a reflection of the various things that you have just mentioned to us, so you do not at this moment have any contention with what is in it. I

bandes au sens de la Loi sur les Indiens. Nous devons être en mesure de leur fournir des services et de leur procurer l'accès aux mêmes possibilités que celles auxquelles ont actuellement droit ces bandes sous le régime de la Loi sur les Indiens, et ces modifications seront utiles à cet égard.

L'accès à l'argent des Premières Nations détenu en fiducie à Ottawa est quelque chose d'important pour nous, et c'est une autre affaire dont les collectivités nous ont parlé. Elles affirment vouloir être dans une situation où elles ont accès à cet argent et que la LGFPN peut appuyer cet accès. Ce dont il est question, c'est de nous assurer que, de façon facultative... Et tout cela est facultatif. C'est un autre élément important. Les Premières Nations décident de participer. Elles en font le choix ou bien leurs organisations le font. Au moment où elles choisissent d'obtenir l'accès à leur argent qui est détenu en fiducie et de prendre des engagements, nous voulons qu'elles aient la possibilité de le faire, et elles le pourraient au titre d'un cadre qui les amènerait à établir une loi en matière d'administration financière et à examiner le rendement financier et les systèmes de gestion financière afin que nous ayons le genre de diligence raisonnable qui est requise.

Le succès de la LGFPN est facile à constater, et Manny a donné une bonne explication concernant un grand nombre de ces réalisations. Ce que nous observons, au Conseil de gestion financière, dans le cadre de la discussion concernant les subventions de 10 ans, c'est la participation exceptionnelle des collectivités autochtones qui étudient et envisagent cette possibilité. L'un des faits les plus frappants qui sont ressortis de cet exercice, c'est que, d'après notre analyse de leurs états financiers, de 85 à 90 p. 100 des Premières Nations du pays répondent aux critères en matière de rendement financier, et cela leur donne accès aux marchés de capitaux avec une cote de solvabilité de A+. Je pense que cela en dit beaucoup en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'amélioration de la gestion des finances au sein des collectivités autochtones et que cela continue à montrer pourquoi une approche fondée sur les compétences visant à accroître notre capacité d'exercer notre pouvoir d'accroître les recettes peut être adoptée d'une manière responsable et transparente qui présente un risque minime pour la Couronne.

Merci.

La présidente : Je vous remercie, monsieur Calla. Nous allons maintenant céder la parole aux sénateurs afin qu'ils posent des questions.

La sénatrice Coyle : Je vous souhaite la bienvenue à tous les trois. Comme vous le savez, vous êtes là pour mieux nous orienter dans notre processus décisionnel relatif à la Loi d'exécution du budget. D'après ce que je crois comprendre, vous orientez ces aspects de la loi et, pour l'instant, vous êtes satisfaits parce qu'ils reflètent les divers éléments que vous venez tout juste de nous mentionner, alors vous ne contestez

understand from Mr. Jules that, of course, between December and budget time, you're hoping to make a little more progress on some other matters, but that is not what we're here to talk about today. I just wanted to lay that out. I'm seeing the heads nod, so I think you're confirming what I'm understanding. You laid it out very clearly, so it wasn't difficult to understand, even for me.

I do have just a simple question because I'm trying to understand some of the nuance of what you're talking about. Mr. Jules, you spoke about the example of Winnipeg, which is a very exciting opportunity and one that, as I understand, could unlock all kinds of possibilities for those First Nations who are proponents and also for the City of Winnipeg and the Province of Manitoba.

You mentioned that clause 35, with the new section 141.2, gives the commission crucial standard-making powers to support First Nations who wish to exercise their taxation powers on joint reserves, including through delegations. Could you give us an understanding of what "through delegations" means? I'd like to understand that. I know there are precedents, so I'd also like other examples so that we understand what's being moved forward here.

Mr. Jules: In a nutshell, it means that a First Nation would be able to delegate its legislative power to a joint body. Right now, the legislation contemplates an individual First Nation power over taxation. What this means is that if seven communities get together, as in the case of Winnipeg, those seven would be able to delegate a central organization to manage the tax power for all of the communities. We see this repeated in every joint reserve right across the country, so it isn't just isolated to Manitoba. It's a national issue.

Just to give a little bit of a background about the discussions there, as I mentioned in my presentation, I guess the last time I was here I mentioned that the Parliamentary Budget Officer was saying that Manitoba, followed by Prince Edward Island, is on the verge of declaring bankruptcy within a generation. That is because of the fiscal constraints that are placed on the communities and the fact that First Nations aren't actively involved to the fullest extent they could be in those provinces' jurisdiction economically.

I met with the provincial government representative at the deputy minister level, and we will be working with them, not only on this development but also the remainder of the treaty land entitlements, the TLEs, as well as the fiscal components that

actuellement rien de ce qu'elle contient. D'après les propos tenus par M. Jules, je crois comprendre que, bien entendu, entre le mois de décembre et le moment du dépôt du budget, vous espérez faire un peu plus de progrès à l'égard de certaines autres affaires, mais ce n'est pas de cela que nous sommes venus parler aujourd'hui. Je voulais simplement le préciser. Je vous vois hocher la tête, alors je pense que vous confirmez mon interprétation. Vous avez expliqué la situation très clairement, alors ce n'était pas difficile à comprendre, même pour moi.

J'ai seulement une simple question à poser parce que je tente de comprendre un peu la nuance de ce dont vous parlez. Monsieur Jules, vous avez donné l'exemple de Winnipeg, où se présente une occasion vraiment formidable qui, à ce que je crois savoir, pourrait offrir toutes sortes de possibilités pour les Premières Nations qui sont les promoteurs du projet ainsi que pour la Ville de Winnipeg et le Manitoba.

Vous avez mentionné le fait que l'article 35, avec le nouvel article 141.2, confère au conseil les pouvoirs cruciaux permettant d'adopter des normes pour appuyer les Premières Nations qui souhaitent exercer leurs pouvoirs en matière d'imposition dans les réserves communes, y compris au moyen de délégations. Pourriez-vous nous donner une interprétation de ce que vous entendez par « à l'aide de délégations »? Je voudrais comprendre cette expression. Je sais qu'il existe des précédents, alors j'aimerais également obtenir d'autres exemples afin que nous puissions comprendre ce qui est proposé.

M. Jules : En résumé, l'expression signifie qu'une Première Nation serait en mesure de déléguer son pouvoir prévu dans la loi à un organisme commun. Actuellement, la loi confère à chaque nation autochtone un pouvoir en matière d'imposition. Ce que cela signifie, c'est que, si sept collectivités se réunissaient, comme c'est le cas à Winnipeg, elles pourraient déléguer à une organisation centrale la gestion du pouvoir d'imposition pour l'ensemble des collectivités. Nous voyons cette pratique se répéter dans toutes les réserves communes de l'ensemble du pays, alors ce n'est pas qu'un cas isolé au Manitoba. C'est un enjeu national.

Simplement pour vous présenter un peu le contexte des discussions qu'on tient là-bas, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, je suppose que la dernière fois que j'ai comparu, j'ai évoqué le fait que le directeur parlementaire du budget affirmait que le Manitoba, suivi de l'Île-du-Prince-Édouard, était sur le point de déclarer faillite d'ici une génération. C'est en raison des contraintes budgétaires qui sont exercées sur les collectivités et du fait que les Premières Nations ne participent pas activement dans toute la mesure du possible aux activités économiques qui ont lieu sur le territoire de ces provinces.

J'ai rencontré le représentant du gouvernement provincial à l'échelon du sous-ministre, et nous allons travailler avec ces personnes, non seulement sur ce projet de mise en valeur, mais aussi en ce qui a trait au reste des droits fonciers issus des traités

are necessary for First Nations to participate in the provincial, national and, therefore, global economy. Also, we followed that up with a meeting with the mayors.

An interesting situation happened. We've been active in Manitoba for quite a number of years, but it wasn't until we met with both the mayors and the chiefs together that both communities came forward and said, "We want to work with you to resolve this issue. We know we've been trying to deal with it for the last five or six years, but let's get it resolved." So there's a new willingness, not only amongst the First Nations but the mayors and the councils and the provincial government, to grapple with these issues, and that's critically important for the overall well-being for the country. If you can imagine one province having difficulties, that deals with all of the equalization formula that Canada operates, and we're a fundamental part of it. I view our job as making sure that First Nations are a part of the economy.

In a nutshell, that's the answer.

Senator Coyle: Thank you, Mr. Jules. I have a supplementary question. Here at this table, we have been concerned with — and I'm sure you would be as well — the issue of participation in decision-making. My understanding, which I ask you to correct, is that in the case that you're presenting here today, it's the Government of Canada responding to your lead on these issues. I'd like to hear a little bit about how that actually has worked. As you explain that, could we then hear a little bit about the participation of those behind you, the communities themselves? Thank you.

Mr. Jules: Fundamentally, all of the amendments that are being put forward were put forward by the institutions themselves. These are on-the-ground issues that we have to deal with on a regular basis with all of our member communities. How the community decides to join the optional legislation is relatively straightforward. They have discussions at the community level and at the council level. They pass a band council resolution to be scheduled. That indicates to us that they want to be part of the optional legislation and part of the real underlying philosophy or the underpinnings of the institutions, which hopefully will lead to greater autonomy.

That was one of the key messages to the province and the mayors: once they recognize First Nation jurisdiction, that makes all of their jobs easier. The story I told the mayors is that when I originally first started to deal with taxation powers, I had a tremendous amount of resistance from the municipalities in British Columbia, but once they understood they weren't in a

— les DFIT — ainsi qu'aux composantes budgétaires qui sont nécessaires pour que les Premières Nations puissent participer aux échelons provincial et national et, par conséquent, à l'économie mondiale. En outre, nous avons donné suite à ces discussions par la tenue d'une rencontre avec les maires.

Une situation intéressante s'est produite. Nous sommes actifs au Manitoba depuis un certain nombre d'années, mais ce n'est qu'au moment où nous avons rencontré les maires et les chefs ensemble que les deux groupes ont dit : « Nous voulons travailler avec vous afin de régler ce problème. Nous savons que nous tentons de composer avec depuis les cinq ou six dernières années, mais réglons-le. » Ainsi, il y a une nouvelle volonté, non seulement au sein des Premières Nations, mais aussi chez les maires et au sein des conseils municipaux et du gouvernement provincial, de s'attaquer à ces problèmes, et c'est d'une importance cruciale pour le bien-être général du pays. Si vous pouvez imaginer une province éprouvant des difficultés, cela concerne toute la formule de péréquation qu'applique le Canada, et nous en faisons fondamentalement partie. Je considère que notre tâche consiste à nous assurer que les Premières Nations font partie de l'économie.

En résumé, voilà la réponse.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Jules. J'ai une question complémentaire à poser. Nous tous ici présents sommes préoccupés — et je suis certaine que vous l'êtes également — par la question de la participation au processus décisionnel. Selon mon interprétation, que je vous demande de corriger, dans le cas que vous présentez aujourd'hui, c'est le gouvernement du Canada qui suit votre exemple à l'égard de ces enjeux. Je voudrais vous entendre nous parler un peu de la façon dont cela fonctionne. Dans le cadre de votre explication, pourrions-nous vous entendre nous parler un peu de la participation des gens qui sont derrière vous, les collectivités mêmes? Merci.

M. Jules : Fondamentalement, toutes les modifications qui sont proposées l'ont été par les institutions mêmes. Il existe des problèmes sur le terrain avec lesquels nous devons composer régulièrement dans l'ensemble de nos collectivités membres. La façon dont elles décident de se prévaloir de la loi facultative est relativement simple. Elles tiennent des discussions à l'échelon communautaire et à celui du conseil. Elles adoptent une résolution du conseil de bande afin que leur nom soit inscrit à l'annexe. Cela nous indique qu'elles veulent se prévaloir de la loi facultative et appliquer les principes sous-jacents des institutions, ce qui, espérons-le, les mènera à une plus grande autonomie.

C'était l'un des messages clés à l'intention de la province et des maires : une fois qu'ils reconnaissent la compétence d'une Première Nation, cela facilite toutes leurs tâches. L'histoire que j'ai racontée aux maires c'est que quand j'ai commencé à m'occuper des pouvoirs en matière d'imposition, je me suis heurté à une résistance exceptionnelle de la part des

position to collect taxes that would be in arrears and that it would be the First Nation who could do it because of the legislation, that fundamentally changed the working relationship between mayors and the local chief and council. That's going to hold true in Manitoba as well.

The mandate comes up from what we would consider the local level and the grassroots level to the national level. There's an appetite, as far as I'm concerned, and we've witnessed it through the tremendous amount of growth. In order to achieve this, you need a statutory or a legislative basis. Having contracts isn't good enough.

Senator Coyle: You did mention the word "optional."

Mr. Jules: That's right.

Senator Coyle: Could you underline that for us?

Mr. Jules: Optional means that communities have a choice. They can either go on their own, which we support, or they band together, and that gives us strength as First Nations right across the country.

It also follows with the concept that I introduced at our last committee hearing, which is looking at First Nations ultimately as an eleventh province. That doesn't mean that individual First Nation communities have a lesser amount of sovereignty or jurisdiction; it means that the easiest way to approach it is through creating national institutions to facilitate it, giving institutional support at the local level, making sure that community members are trained to be able to take advantage of it and, again, to understand the underpinnings or the philosophy that underlies the legislative approach.

Senator Coyle: Thank you.

Mr. Calla: It's important to appreciate that our efforts of outreach to communities is ongoing. We're engaged with these communities all the time. The world has changed substantially from 2005 when this legislation was passed. Many communities now have economic opportunities they never had before. Our engagement with those communities is bringing about an awareness that wasn't necessarily there, as well as a support mechanism to build the capacity that they need. It's a two-way street. We go and share our experience, and they tell us theirs. In many cases, that's how this engagement works. We understand what challenges they face.

municipalités de la Colombie-Britannique, mais, une fois qu'elles ont compris qu'elles n'étaient pas en position de percevoir des taxes qui seraient en arriérés et que ce serait la Première Nation qui pourrait le faire, en raison de la loi, cette compréhension a changé fondamentalement la relation de travail entre les maires, le chef local et le conseil. Ce sera le cas au Manitoba également.

Le mandat est établi à ce que nous considérons comme l'échelon local et communautaire et remonte jusqu'à l'échelon national. Quant à moi, il y a une volonté, et nous avons pu le voir grâce à la croissance exceptionnelle. Pour que l'on puisse atteindre cet objectif, il faut un fondement législatif. Il ne suffit pas de passer des contrats.

La sénatrice Coyle : Vous avez mentionné le terme « facultatif ».

M. Jules : C'est exact.

La sénatrice Coyle : Pourriez-vous nous l'expliquer?

M. Jules : « Facultatif » signifie que les collectivités ont un choix. Elles peuvent faire cavalier seul, ce à quoi nous sommes favorables, ou bien se regrouper, et cela renforce les Premières Nations partout au pays.

Ce principe accompagne également la notion que j'ai présentée lors de notre dernière comparution devant le comité, c'est-à-dire le fait de considérer les Premières Nations comme étant, au bout du compte, une 11^e province. Cela ne signifie pas que chacune des collectivités autochtones est moins souveraine ou qu'elle possède moins de compétence; cela veut dire que le moyen le plus facile d'aborder la situation est par la création d'institutions nationales qui faciliteront le processus et l'offre de services de soutien institutionnels à l'échelon local et qui permettront de s'assurer que les membres de la collectivité ont reçu une formation leur permettant d'en tirer profit et, encore une fois, de comprendre les principes qui sous-tendent l'approche législative.

La sénatrice Coyle : Merci.

M. Calla : Il importe de reconnaître que les efforts que nous déployons dans le but de sensibiliser les collectivités sont continus. Nous intervenons auprès de ces collectivités tout le temps. Le monde a changé considérablement depuis 2005, quand cette loi a été adoptée. De nombreuses collectivités ont maintenant des possibilités économiques qu'elles n'avaient jamais eues auparavant. Nos interventions auprès de ces collectivités apportent une compréhension qui n'y était pas nécessairement, de même qu'un mécanisme de soutien pour renforcer les capacités dont elles ont besoin. Cela va dans les deux sens. Nous allons communiquer notre expérience, et elle nous raconte la leur. Dans bien des cas, c'est ainsi que fonctionne cette mobilisation. Nous comprenons les défis auxquels elles font face.

The other thing that's happening — and Manny referred to it, and we're having another meeting in May, again supported by the department — is bringing all the communities under the FMA and Land Management Act together, having them speak to us and us speak to them to advance these kinds of positions. We had one last May. The things that Manny speaks about in terms of an agenda and future amendments are things that these communities approved last May. We will continue to use that framework to give ourselves the social licence to come here and speak to you.

Mr. Jules: I just have a final point. One of the things that is critically important about legislation is that it's really a live organism. Once you have a legislative mandate, you can move and make necessary changes as situations evolve or change. One of the things I've noticed with a lot of the communities that have a legislative self-government agreement or a legislative treaty is that it becomes frozen in time. It's frozen to that particular time and place in history, whereas we advocate a mechanism that will ultimately change and evolve as time requires it and as jurisdictions need to be expanded. For me, it's an incredible, exciting opportunity for all of us to be able to participate in this.

Senator Coyle: Thank you. That's a very important distinction for us to understand.

Senator Tannas: Thank you for being here. It's always a pleasure to hear from you.

We just had a good discussion about some of the things I wanted to ask about. As you say, the amendments before us have been put forward, essentially, by the institutions themselves, and that's great. That's the way it should be.

I have a few questions. Did you get everything you asked for in terms of this round and what you, as institutions, had represented you needed, or was there any amount of cherry-picking, for lack of a better word?

Second, it is important that the dialogue and the development cycle faster. Do you have a sense that you're on some kind of a track where maybe it will cycle faster and that you can get the improvements and embellishments you need faster than you have over the last 13 years?

L'autre chose qui est en train de se produire — Manny y a fait allusion, et nous tiendrons une autre rencontre en mai, encore une fois appuyée par le ministère —, c'est le rassemblement de toutes les collectivités régies par la LGFPN et par la Loi sur la gestion des terres des premières nations et la tenue d'un dialogue entre elles et nous afin de promouvoir ces genres de positions. Nous avons tenu une réunion en mai dernier. Les choses dont Manny parle en ce qui a trait à un programme et à des modifications ultérieures sont celles que ces collectivités ont approuvées à ce moment-là. Nous continuerons d'utiliser ce cadre afin d'obtenir l'approbation sociale nécessaire pour nous présenter ici et nous adresser à vous.

M. Jules : J'ai seulement un dernier argument à formuler. L'une des choses qui sont d'une importance cruciale à propos du projet de loi, c'est qu'il s'agit en réalité d'un organisme vivant. Une fois qu'on a un mandat prévu par la loi, on peut passer à l'action et apporter les modifications nécessaires à mesure que les situations évoluent ou changent. L'une des choses que j'ai remarquées dans le cas de beaucoup de collectivités qui ont conclu une entente sur l'autonomie administrative qui a force de loi ou un traité-loi, c'est que ces documents deviennent figés dans le temps. Ils sont figés à un moment ou un endroit particuliers de l'histoire, alors que nous préconisons l'établissement d'un mécanisme qui finirait par changer et par évoluer en temps voulu, et au moment où les compétences devront être étendues. À mes yeux, il s'agit d'une occasion incroyable et formidable pour nous tous de pouvoir participer à cette initiative.

La sénatrice Coyle : Merci. Il s'agit d'une distinction très importante que nous devons comprendre.

Le sénateur Tannas : Merci de votre présence. Je suis toujours ravi d'avoir de vos nouvelles.

Nous venons tout juste de tenir une bonne discussion au sujet de certains des éléments à propos desquels je voulais vous poser des questions. Comme vous le dites, les modifications qui nous ont été présentées ont été proposées, essentiellement, par les institutions mêmes, et c'est excellent. C'est ainsi que cela devrait être.

J'ai quelques questions à poser. Avez-vous obtenu tout ce que vous aviez demandé dans le cadre de ces négociations et ce dont vous, en tant qu'institutions, aviez affirmé avoir besoin, ou bien y a-t-il eu le moindre picorage, à défaut d'un meilleur terme?

Ensuite, il importe que le dialogue et le cycle d'élaboration se déroulent plus rapidement. Avez-vous l'impression d'être sur la bonne voie d'une certaine manière, pour accélérer le cycle, de sorte que vous puissiez obtenir les améliorations dont vous avez besoin plus rapidement que vous ne les avez obtenues au cours des 13 dernières années?

Mr. Calla: We didn't get everything we wanted. We got administrative matters that were characterized as administrative matters, and we were happy with that. There is more. As Manny said, this is a living organism. We're going to be looking at amendments into the future. The efforts of Canada and the Assembly of First Nations on a new nation-to-nation relationship and a new fiscal relationship are going to result in our consideration of further amendments to support that process. I'm not sure anyone ever gets everything they want, particularly in Ottawa, but we got enough to make us feel comfortable that we can respond to the communities that have come before us and asked, "Can you help us in this area?"

There are some structural things that we need to do that are based upon a jurisdictional-based fiscal relationship and the institutions and supports that will be required to do that. As the Indigenous Services Canada sunsets — and that was the minister's term — then we're going to need to look at our legislation and see how we can support that process. There is lots coming in the future, and again, your continued support will be essential to achieve those things.

Senator Tannas: Speaking of that, I'll ask Mr. Jules: Why don't you shell the beach with what's next? You mentioned a mandate expansion. Could you elaborate on that?

Mr. Jules: As you know, two ministers wrote a letter to your committee, committing to looking at fundamental changes to the cannabis legislation and the Excise Tax Act amendments. One of the things we've had difficulty with is wondering what kind of a mandate you have to deal with these issues.

The precedent can't be understated here. What we've endeavoured to do for many years is to work with the Department of Finance, through the Budget Implementation Act, because it's a money bill. We've elevated the work we're doing to that level. It's taken us a number of years to get here. We have to compliment the government on that initiative, because that alone sends a positive signal that we're not just a social policy issue; we're fundamentally an economic issue. That's a sea change on how we have to be viewed.

In order to achieve a true fiscal relationship, we have to get the legislative mandate to be able to do that. I'm often asked the question: What kind of mandate do you have? I simply state: a legislative mandate. When you have legislation buttressing the jurisdiction, that speaks louder than a lot of promises.

M. Calla : Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions. Nous avons obtenu des modifications administratives qui ont été qualifiées ainsi, et nous étions heureux de cela. Il y a plus. Comme l'a affirmé Manny, il s'agit d'un organisme vivant. Nous allons examiner des modifications dans l'avenir. Les efforts déployés par le Canada et par l'Assemblée des Premières Nations dans le cadre d'une nouvelle relation de nation à nation et d'une nouvelle relation fiscale vont nous amener à envisager d'autres modifications visant à appuyer ce processus. Je ne sais pas vraiment si qui que ce soit obtient jamais tout ce qu'il veut, surtout à Ottawa, mais nous en avons obtenu assez pour nous sentir à l'aise quant au fait que nous pouvons répondre aux collectivités qui se sont présentées devant nous et qui ont demandé : « Pouvez-vous nous aider dans ce domaine? »

Nous devons prendre certaines mesures structurales qui sont soutenues par une relation fiscale axée sur les compétences, ainsi que par les institutions et les services de soutien qui seront requis pour ce faire. À mesure que Services aux Autochtones Canada sera éliminé progressivement — et c'est le terme qu'a employé le ministre —, nous allons devoir examiner nos lois et déterminer comment nous pourrions appuyer ce processus. Il y a beaucoup à venir et, encore une fois, votre soutien continu sera essentiel à la réalisation de ces objectifs.

Le sénateur Tannas : À ce propos, je vais demander à M. Jules : pourquoi ne préparez-vous pas le terrain pour l'étape suivante? Vous avez mentionné une expansion de mandat. Pourriez-vous nous donner des détails à ce sujet?

M. Jules : Comme vous le savez, deux ministres ont adressé une lettre à votre comité, dans laquelle ils s'engagent à envisager d'apporter des modifications fondamentales à la Loi sur le cannabis et d'autres modifications à la Loi sur la taxe d'accise. L'une des choses avec lesquelles nous avons de la difficulté, c'est que nous nous demandons en quoi votre mandat vous permet de régler ces problèmes.

On ne saurait trop insister sur le précédent. Ce que nous nous efforçons de faire, depuis de nombreuses années, c'est travailler avec le ministère des Finances, par l'intermédiaire de la Loi d'exécution du budget, parce que c'est un projet de loi qui porte sur l'argent. Nous avons fait passer le travail que nous faisons à ce niveau. Il nous a fallu un certain nombre d'années pour y arriver. Nous devons complimenter le gouvernement au sujet de cette initiative, car elle envoie à elle seule un signal positif, selon lequel il ne s'agit pas d'une question de politique sociale; il s'agit fondamentalement d'une question économique. C'est un changement radical de la façon dont nous devons être perçus.

Afin d'atteindre une véritable relation financière, nous devons obtenir le mandat prévu par la loi qui nous permettra de le faire. On me pose souvent la question : quel genre de mandat avez-vous? Je réponds simplement : un mandat prévu par la loi. Lorsqu'une loi renforce la compétence, c'est plus éloquent que bien des promesses.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. It's good to see you again. You're doing amazing work.

Mr. Jules and Mr. Calla, since 2005, when the federal government founded the First Nations Tax Commission and the First Nations Financial Management Board and appointed you and the other members to the boards of those agencies, there has been a strong move toward self-government and self-determination. What do you see as the role of your board and commission in this era of change? Will they also shift from being government agencies to being under the control of First Nations, appointing your members, et cetera? How do you see yourselves changing as self-government comes into effect?

Mr. Jules: We will be using the gathered communities in May to begin that dialogue. We need to be able to establish an institutional framework to make the appointments. Ultimately, though, because you're dealing with the taxation of citizens beyond your own members, probably the chief commissioner and the deputy commissioner of the tax commission would have to continue to be appointed by the Governor-in-Council, because we need federal legislation to do that.

When we look at the other areas of appointments, what we're looking at and will be discussing with the member communities is what kind of a process would be eligible to do that. Up until this point, we've used the Native Law Centre of Canada in Saskatchewan to make one appointment. We work with them. They make one appointment to one of the commissioners.

This is a shared jurisdiction between First Nations and the federal government, and so I would ultimately like to see the majority of commissioners being appointed by a First Nation authority or institution, if you will. But we also have to keep in mind that we represent a little bit more than that. When you're dealing with tax, you're dealing with not only corporate citizens but also residents of communities. We've got a representative who deals with the residential issues, and we have thorough consultations with the Canadian Taxpayers Association, as well as the Canadian Pipeline Association, to make sure that we hear their words in terms of who would be appointed. It's critically important that we maintain that relationship with them.

Fundamentally, as we move toward more self-government, we view ourselves as supporting that. One of the things that's clear — and we've been trying to grapple with this issue since the development of it Tsawwassen, Maa-nulth and even Nisga'a, for that matter — once they got into the B.C. treaty process, it was viewed from the federal and provincial government that their tax

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés. Je suis heureuse de vous revoir. Vous faites un travail formidable.

Messieurs Jules et Calla, depuis 2005, quand le gouvernement fédéral a fondé la Commission de la fiscalité des Premières Nations et le Conseil de gestion financière des Premières Nations et qu'il vous a nommés, les autres membres et vous aux conseils de ces organismes, il y a eu une évolution marquée vers l'autonomie administrative et l'autodétermination. Que considérez-vous comme étant le rôle de votre conseil et de votre commission en cette ère de changement? Leur statut passera-t-il aussi de celui d'organismes gouvernementaux à celui d'organismes relevant des Premières Nations, de sorte que vous nommiez vos membres, et cetera? Comment voyez-vous vos organismes changer au moment où l'autonomie administrative entrera en vigueur?

M. Jules : Nous profiterons de la réunion du mois de mai afin d'amorcer ce dialogue. Nous devons être en mesure d'établir un cadre institutionnel pour effectuer les nominations. Toutefois, comme on s'occupe de l'imposition de citoyens au-delà de ses propres membres, probablement que le commissaire en chef et le sous-commissaire de la commission de la fiscalité devront continuer d'être nommés par le gouverneur en conseil, car nous avons besoin d'une loi fédérale pour le faire.

Si nous examinons les autres aspects du volet des nominations, ce que nous envisageons et dont nous allons discuter avec les collectivités membres, c'est le genre de processus qui serait possible à cette fin. Jusqu'à maintenant, nous avons eu recours au Centre du droit autochtone du Canada, en Saskatchewan, pour effectuer une nomination. Nous travaillons avec les intervenants de ce centre. Ils procèdent à la nomination d'un des commissaires.

Il s'agit d'une compétence commune des Premières Nations et du gouvernement fédéral, alors, en fin de compte, je voudrais voir la majorité des commissaires être nommés par une autorité ou une institution autochtone, si on veut. Toutefois, nous devons également nous rappeler que nous représentons un peu plus que cela. Quand on s'occupe d'imposition, on a affaire non seulement aux entreprises citoyennes, mais aussi aux résidents des collectivités. Un de nos représentants s'occupe des questions résidentielles, et nous tenons des consultations approfondies avec la Fédération canadienne des contribuables ainsi qu'avec l'Association canadienne des pipelines, afin de nous assurer que nous entendons ce qu'ils ont à dire concernant les personnes qui devraient être nommées. Il est d'une importance cruciale que nous maintenions cette relation avec elles.

Fondamentalement, à mesure que nous progressons vers l'autonomie administrative, nous nous considérons comme favorables à cela. L'une des choses qui sont claires — et nous tentons de nous attaquer à ce problème depuis son apparition —, les Tsawwassen, les Maa-nulth et même les Nisga'a, d'ailleurs... une fois que ces nations ont amorcé le processus de traité en

jurisdiction then came from provincial jurisdiction, not from the federal tax jurisdiction. That has led to a lot of problems with those member communities. They want to be part of the FMA. However, because of legislative restrictions, particularly from the provincial government, which doesn't want them to move from their jurisdiction back to First Nation jurisdiction, that's left them not being able to access the First Nations Finance Authority or to lever their jurisdiction to be on the international bond market.

Part of the problem there is that their development happened at pretty much the same time as the FMA. We were both proceeding through the legislative process at the same time, so it wasn't available to them at that time. But it is now available, and the party that's giving us the most resistance is the provincial government.

As we begin to move towards more and greater self-government for more First Nations communities, that's one of the things that I would recommend to the Senate, namely, that you make sure, as senators, that the options available for First Nations to use national institutions are still at their disposal.

Mr. Calla: Senator, that's a great question because that is the big issue, namely, how do we continue to support this progress towards self-government? I think these institutions are centres of expertise, of knowledge. Many of the people who work in our institutions are Indigenous people themselves. I think our greatest contribution over the next little while will be going to those communities and creating awareness, building capacity, educating in some cases, working with other organizations like AFOA Canada to bring knowledge and expertise into those communities, to take over some of the responsibilities that are currently being managed by the department.

The question we all have to ask is, if Indigenous Services is going to sunset, what is it going to sunset into? It has to be First Nations institutions. We have to advance the kinds of conversations that are needed to be able to create economies of scale through aggregation and shared services to support these communities. We can't create 634 systems in this country. It's just not financially feasible, and there isn't the human resource to be able to support it.

Colombie-Britannique, les gouvernements fédéral et provincial ont considéré que leur pouvoir fiscal découlait d'une compétence provinciale, pas de la compétence fiscale fédérale. Cette perception a entraîné beaucoup de problèmes chez ces collectivités membres. Elles veulent être régies par la LGFPN. Toutefois, en raison des contraintes prévues par la loi, plus particulièrement du gouvernement provincial, qui ne veut pas qu'elles cessent de relever de leur compétence pour relever de la compétence des Premières Nations, elles n'ont pas été en mesure d'accéder à l'Autorité financière des Premières Nations ni de miser sur leur compétence afin d'être sur le marché d'obligations international.

Le problème tient en partie au fait que leur création a eu lieu pas mal en même temps que celle de la LGFPN. Nous suivions tous deux le processus législatif en même temps, alors cette option ne leur était pas accessible à ce moment-là. Toutefois, elle l'est maintenant, et la partie qui nous oppose le plus de résistance est le gouvernement provincial.

Au moment où nous commençons à acquérir davantage d'autonomie administrative pour les collectivités autochtones, il s'agit de l'une des choses que je recommanderais au Sénat, c'est-à-dire que vous vous assuriez, en tant que sénateurs, que les choix qui s'offrent aux Premières Nations quant au recours à des institutions nationales sont encore à leur disposition.

M. Calla : Madame la sénatrice, il s'agit d'une excellente question parce que c'est la grande question, c'est-à-dire : comment pouvons-nous continuer à appuyer cette progression vers l'autonomie administrative? Je pense que ces institutions sont des centres d'expertise, de connaissance. Un grand nombre des personnes qui travaillent dans nos institutions sont elles-mêmes des Autochtones. Je pense que la plus grande contribution que nous aurons apportée d'ici un certain temps sera de nous rendre dans ces collectivités afin de les sensibiliser, de renforcer leurs capacités, de les éduquer, dans certains cas, de travailler avec d'autres organisations, comme AFOA Canada, afin d'apporter des connaissances et de l'expertise dans ces collectivités, et d'assumer certaines des responsabilités qui sont actuellement gérées par le ministère.

La question que nous nous posons tous est la suivante : si Services aux Autochtones doit être éliminé progressivement, en quoi sera-t-il transformé? Il faut que ce soit en institutions autochtones. Nous devons faire avancer les genres de conversations qui sont nécessaires pour que nous puissions créer des économies d'échelle par le regroupement et la mise en commun des services à l'appui de ces collectivités. Nous ne pouvons pas créer 634 systèmes au pays. Ce n'est tout simplement pas faisable, d'un point de vue financier, et nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires pour appuyer un tel exercice.

What we bring to the table to support the process is a capacity, awareness and knowledge based upon our many years of experience in this area. That can be of great benefit to First Nation communities. The government has been supporting and will need to continue to support, in an ever-increasing way, that activity of these institutions.

Through the FMA, we've shown that First Nation-led initiatives succeed — not political ones. We need to be in a position where we can continue to support those communities in developing that capacity and give them the confidence to make some of the decisions that they're going to be faced with. What is free, prior and informed consent if you don't have capacity or confidence?

Senator McCallum: You said you needed to abolish the Indian Act. With some of the self-government, they want to keep the Indian Act as a basis and then just make amendments on various sections that they're having problems with. I'm wondering which one is the better of the two.

Mr. Jules: When I was first elected as a council member in 1974, we occupied the Department of Indian Affairs offices in Kamloops and in Vernon. We shut them down. Those bureaucrats just moved to Vancouver and then to Ottawa, because they operate under a legislative mandate. At that point, I realized that with the rejection of government funds, we had no economy. We had no mechanism ourselves to be able to take over all of those responsibilities.

I've listened with interest particularly with the Nisga'a. They were the first of the modern treaties in British Columbia. It wasn't the first modern treaty, of course; that was the Cree-Naskapi in Quebec. When they first looked at the Indian Act, it's a system that I always say was invented at the time of the telegraph and we have to change it. The problem is there's no consensus nationally to get rid of it. That piece of legislation is one of the five oldest pieces of legislation in Canada, so it will be hard to get rid of.

I've chosen to approach it through the development of optional legislation so that communities, as Harold said, have a clear path forward and can make decisions on their own. It doesn't mean that once they join the FMA, they have to do this or that. We work with communities to make sure it's tailored to their own particular needs.

Ce que nous proposons afin d'appuyer le processus, ce sont des capacités, une compréhension et des connaissances fondées sur nos nombreuses années d'expérience dans ce domaine. Cela pourrait être extrêmement avantageux pour les collectivités autochtones. Le Canada appuie et continuera d'appuyer, de façon toujours croissante, cette activité des institutions.

Grâce à la LGFPN, nous avons montré que les initiatives menées par les Premières Nations ont remporté du succès, alors que ce n'est pas le cas des initiatives politiques. Nous devons être dans une position qui nous permet de continuer de soutenir l'accroissement de cette capacité dans ces collectivités, et de donner la confiance nécessaire à leurs responsables pour qu'ils puissent prendre des décisions qui s'imposent dans les situations auxquelles ils feront face. À quoi correspond un consentement libre, préalable et éclairé si vous n'avez pas la capacité ni la confiance?

La sénatrice McCallum : Vous avez dit qu'il faut abolir la Loi sur les Indiens. Certains gouvernements autonomes souhaitent conserver cette loi comme fondement, et n'apporter que des modifications aux dispositions qui leur posent problème. Je me demande quelle est la meilleure des deux approches.

M. Jules : Quand j'ai été élu comme membre d'un conseil pour la première fois, en 1974, nous avons occupé les bureaux du ministère des Affaires indiennes à Kamloops et à Vernon. Nous avons fait fermer ces bureaux. Ces fonctionnaires ont tout simplement été déplacés vers Vancouver, et ensuite vers Ottawa, parce qu'ils exécutent un mandat prévu par la loi. À ce moment, j'ai réalisé que, si nous refusions les fonds du gouvernement, nous n'avions pas d'économie. Nous n'avions aucun mécanisme propre nous permettant de prendre toutes ces responsabilités.

J'ai écouté avec intérêt les Nisga'a en particulier. Ils ont signé le premier traité moderne en Colombie-Britannique. Il ne s'agissait pas du premier traité moderne, bien entendu, puisque celui-là avait été signé par les Cris et les Naskapis au Québec. Quand ils ont d'abord examiné la Loi sur les Indiens... Je dis toujours qu'il s'agit d'un système qui a été inventé à la même époque que le télégraphe et que nous devons le changer. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de consensus à l'échelle nationale pour s'en débarrasser. Ce texte législatif compte parmi les cinq plus vieux au Canada, donc il sera difficile de l'éliminer.

J'ai choisi d'adopter l'approche qui consiste à élaborer des mesures législatives facultatives pour que les responsables de collectivités, comme l'a mentionné Harold, aient une voie claire à suivre et qu'ils puissent prendre des décisions par eux-mêmes. Cela ne signifie pas que, une fois leur collectivité ajoutée à l'annexe de la LGFPN, ils doivent faire ceci ou cela. Nous collaborons avec les responsables des collectivités pour nous assurer de nous adapter à leurs besoins particuliers.

My view is simple. I don't like the Indian Act and I don't want it around, but there's no consensus to get rid of it. As my leaders at the time in the 1970s said, "In five years, we want to get rid of the Indian Act." This has been the longest five years of my life.

Mr. Calla: Senator, again, I think it shows a lot of insight.

The challenge is that we're moving to try to define our relationship with the Crowns, federal and provincial, under section 35. There's a lot of work in progress. What we hear and what I hear constantly when I go out into communities is that there is a federal fiduciary duty under 91(24). Until we're comfortable in defining what our section 35 rights will be and have it in legislation, as Manny says, I think an approach that is optional and allows you to opt out of sections of the Indian Act, as you choose, is the correct approach at this time. In my own community, we've done it in child welfare membership and in taxation. It can work. I think there's less apprehension in the community. Nobody likes the Indian Act, but they know it.

Mr. Jules: There is something else that's critically important here, particularly outside of British Columbia. This is one of the reasons I propose our own land title system under section 91(24). Right now, the federal government has occupied section 91(24) through its own legislation; that is, the Indian Act and other pieces of legislation. What I propose is simple: we should have our own land title system under section 91(24). I believe that would make it easier for treaty land entitlements.

I sat on a chiefs' committee on the land question and had to analyze how Indian reserves are held right across the country. In British Columbia, as a result of order-in-council 1036 and Privy Council 208, all Indian reserves were transferred from the provincial government to the federal government. That hasn't happened elsewhere in Canada. On the Prairies, I would always be perplexed as to why the elders would say they need the Indian Act because that's going to protect their land. Indeed it does, because on the Prairies, the underlying title to those Indian reserves is held by the provincial governments. The Department of Indigenous Affairs has the administrative responsibility over those lands and the people, but not the underlying title.

Mon point de vue est simple. Je n'aime pas la Loi sur les Indiens et je souhaiterais la voir abrogée, mais il n'y a aucun consensus pour le faire. Comme mes dirigeants l'ont dit dans les années 1970 : « Dans cinq ans, nous souhaitons nous débarrasser de la Loi sur les Indiens. » Cela a été les cinq années les plus longues de ma vie.

M. Calla : Encore une fois, monsieur le sénateur, je crois que cela est très éclairant.

Le défi, c'est que nous tentons de définir notre relation avec la Couronne, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et provincial, relativement à l'article 35. Il y a beaucoup de travaux en cours. Ce que nous entendons dire, et ce que j'entends toujours quand je me rends dans les collectivités, c'est qu'il existe une obligation fiduciaire qui incombe au fédéral dans le paragraphe 91(24). Jusqu'à ce que nous soyons à l'aise pour définir quels seront nos droits au titre de l'article 35 et qu'ils soient inclus dans un texte législatif, comme Manny l'a dit, je crois qu'une approche facultative qui permet de se soustraire à l'application de certaines dispositions de la Loi sur les Indiens, selon son gré, est la bonne approche à adopter en ce moment. Dans ma propre collectivité, nous avons suivi cette voie quant à la participation à l'aide sociale à l'enfance et à la taxation. Cela peut fonctionner. Je crois qu'il y a moins d'apprehension de la part des membres de la collectivité. Personne n'aime la Loi sur les Indiens, mais tout le monde la connaît.

M. Jules : Il y a quelque chose qui revêt une importance cruciale, en particulier à l'extérieur de la Colombie-Britannique. C'est une des raisons pour lesquelles je propose d'établir notre propre système foncier en vertu du paragraphe 91(24). Actuellement, le gouvernement fédéral a empiété sur le paragraphe 91(24) en raison de ses propres mesures législatives, c'est-à-dire la Loi sur les Indiens et d'autres textes législatifs. Ma proposition est simple : nous devrions avoir notre propre système de titres fonciers en vertu du paragraphe 91(24). Je crois que cela faciliterait les choses en ce qui concerne les droits fonciers issus de traités.

J'ai été membre d'un comité de chefs qui examinait la question des terres, et nous avons eu à analyser les droits fonciers liés aux réserves d'un bout à l'autre du pays. En Colombie-Britannique, en raison du décret en conseil 1036 et du décret du Conseil privé 208, la responsabilité de toutes les terres des réserves a été transférée du gouvernement provincial au gouvernement fédéral. Cela ne s'est pas produit ailleurs au Canada. Dans les Prairies, je serai toujours perplexé quant à la raison qui pousse les aînés à affirmer qu'ils ont besoin de la Loi sur les Indiens, parce cela protégera leurs terres. De fait, cette loi les protège parce que, dans les Prairies, les droits de propriété sous-jacents à ces terres de réserve sont détenus par le gouvernement provincial. Le ministère des Affaires autochtones est responsable de l'administration de ces terres et des personnes qui les habitent, mais il ne détient pas les droits de propriété sous-jacents.

If we had our own title system, we would be able to transfer those lands to our title as we see it and not need to have the Indian Act buttress that notion that, if we didn't have the Indian Act, we couldn't have the land we have today. I say that because it highlights not only the complexity of the issue we're facing but also the method that we've chosen to use, which is optional legislation, making sure there's institutional support and an institutional basis to be able to support First Nations as they make these critical steps towards governing ourselves.

Senator Christmas: Thank you again for taking the time and energy to come all the way to Ottawa to help us understand these issues. I can speak for all of our colleagues here that we appreciate the work you're doing. I know I admire the hard work and innovation that you're doing. To me, it appears that you're making self-government happen in a practical way that our people can accept and work with and go at their pace.

Senator Patterson: Hear, hear.

Senator Christmas: It makes our job easier when you come to us and say that you fully support these amendments and that you were part of the process in proposing and developing these amendments. I understand, Mr. Calla, that you didn't get everything you want, but you're comfortable with what's here. That's a model about how Crown-Indigenous relations should be, that before legislation arrives at this table, those affected should be able to give their full consent that, yes, we agree with that. I'm very pleased with that.

Last week, we had members from the First Nations Lands Advisory Board. They also told us that they supported the amendments to the First Nations Land Management Act. I appreciate that.

Mr. Jules, I'm puzzled as to why you mentioned that the Indigenous word for taxes was taken out of the legislation.

Mr. Jules: I wanted it included.

Senator Christmas: You wanted to include it, but what happened?

Mr. Jules: I'm preparing you for the next Budget Implementation Act. I say that because every place I go, whether it be First Nation politicians or individual members or other politicians, they always say, "Manny, how come you can't use a

Si nous avons notre propre système de titres fonciers, nous serions en mesure de transférer les terres comme bon nous semble de façon à ce que nous en possédions le titre de propriété, et nous n'aurions pas besoin d'avoir recours à la Loi sur les Indiens pour soutenir la notion que, si cette loi n'existait pas, nous n'aurions pas les terres que nous avons aujourd'hui. Je le dis parce que cela met en lumière non seulement la complexité du problème auquel nous faisons face, mais aussi la méthode que nous avons choisi d'utiliser, qui est celle d'une loi facultative, tout en nous assurant qu'il existe un soutien et une base institutionnels pour soutenir les Premières Nations à mesure qu'elles franchissent les pas essentiels vers l'autodétermination.

Le sénateur Christmas : Je vous remercie encore une fois d'avoir consacré du temps et de l'énergie pour venir jusqu'à Ottawa afin de nous aider à comprendre ces questions. Je crois que je peux dire au nom de tous mes collègues ici que nous sommes reconnaissants du travail que vous effectuez. Pour ma part, j'admire le travail assidu que vous effectuez et l'innovation que vous apportez. À mes yeux, il semble que vous réalisez l'autonomie gouvernementale d'une façon concrète que nos peuples peuvent accepter et utiliser et qui leur permet de progresser à leur rythme.

Le sénateur Patterson : Bravo!

Le sénateur Christmas : Cela facilite notre travail quand vous venez nous dire que vous appuyez entièrement ces modifications et que vous avez pris part au processus menant à leur élaboration et à leur proposition. D'après ce que je comprends, monsieur Calla, vous n'avez pas obtenu tout ce que vous souhaitiez, mais vous êtes satisfait des modifications apportées. Voilà un exemple de ce à quoi devraient ressembler les relations entre la Couronne et les Autochtones, c'est-à-dire qu'avant qu'une mesure législative n'arrive à cette table, les personnes touchées devraient être en mesure d'y consentir et d'exprimer leur accord. Je suis très satisfait de cela.

La semaine dernière, nous avons reçu des membres du Conseil consultatif des terres des Premières Nations. Ils nous ont aussi dit qu'ils appuyaient les modifications apportées à la Loi sur la gestion des terres des premières nations. J'en suis heureux.

Monsieur Jules, j'aimerais savoir pourquoi vous avez mentionné que le mot en langue autochtone désignant les taxes a été supprimé du texte législatif?

M. Jules : Je souhaitais qu'il soit inclus.

Le sénateur Christmas : Vous vouliez qu'il soit inclus, mais que s'est-il passé?

M. Jules : Je vous prépare en vue de la prochaine Loi d'exécution du budget. Je dis cela parce que partout où je vais, que je rencontre des politiciens issus des Premières Nations, des députés ou d'autres politiciens, on me dit toujours : « Manny,

different word than ‘taxes’”? I say, “Yes, I do. I spell it differently — t-a-k-s-i-s.”

What I want to do is have that formally recognized in the legislation under which we operate so that it signals to First Nations and to all Canadians that this is a concept that we used until we were legislated out of it by the Indian Act.

Senator Christmas: I know Senator Tannas touched on it, and you answered a bit of it, but how are your negotiations or discussions with the Department of Finance and Health Canada going on the cannabis framework?

Mr. Jules: We will be meeting in January. I was hoping we would have more substance, if you will, discussed before Christmas and before Santa Claus comes. I was hoping we would have been on his list, but we’re not. We will renew the discussions early in January. I’m still optimistic that we can make progress before the spring and summer of next year. The discussions are informal, and that’s one of the reasons I’m advocating an expansion of the tax commission’s mandate, as well as the other institutions, so that we can have a mandate to deal with the Department of Finance, Department of Health and other federal departments.

Senator Christmas: Is there any indication that that may lead to something within Budget 2019?

Mr. Jules: What was interesting in the discussions with both Finance and Health Canada is that they hadn’t heard the proposals. They had met with individual communities. Of course, when you’re dealing with an individual community, you are focused on that individual community, not looking at the national scope, which is what you have to do in this particular case. Quite simply, when you look at the Excise Tax Act, it has to be broken into two, and they hadn’t heard that approach before. It was the same thing with the Department of Health. After two years of consultation, I was absolutely flabbergasted that they hadn’t heard these concepts before.

It shows the depth of the consultations they undertook. It wasn’t truly reflective of what could be. As a result of that, I’ve been meeting with a lot of First Nation communities across the country, speaking at large engagements, and that’s where I start firstly with the *taksis*. This is how I spell it.

comment se fait-il que vous ne puissiez pas utiliser un autre mot que ” taxes ”? » Je réponds : « Oui, j’utilise un autre mot, et je l’épelle différemment : t-a-k-s-i-s. »

Ce que je souhaite, c’est que l’on reconnaisse ce concept de façon formelle dans les mesures législatives auxquelles nous sommes assujettis. Cela signifierait aux membres des Premières Nations et à tous les Canadiens qu’il s’agit d’une notion que nous avons utilisée jusqu’à ce que nous soyons écartés par la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Christmas : Je sais que le sénateur Tannas a abordé cette question, et que vous avez répondu en partie, mais comment se déroulent vos négociations ou vos discussions avec les responsables du ministère des Finances et ceux de Santé Canada concernant le cadre de travail relatif au cannabis?

M. Jules : Nous aurons une rencontre en janvier. J’espérais que nous aurions discuté de choses plus importantes, si vous voulez, avant Noël et avant la visite du père Noël. J’espérais que nous serions sur sa liste, mais nous ne le sommes pas. Nous poursuivrons les discussions au début de janvier. Je demeure optimiste que nous puissions faire des progrès avant le printemps ou l’été. Les discussions se déroulent dans un cadre informel, et c’est une des raisons pour lesquelles je demande d’étendre la portée du mandat de la commission de la fiscalité, de même que celui d’autres organisations, afin que nous puissions avoir pour mandat de traiter avec les responsables du ministère des Finances, du ministère de la Santé et d’autres ministères fédéraux.

Le sénateur Christmas : Entrevoyez-vous que ces discussions pourraient aboutir à l’ajout d’une mesure dans le budget de 2019?

M. Jules : Ce qui était intéressant des discussions tenues avec les responsables des Finances et de Santé Canada, c’est qu’ils n’avaient pas entendu les propositions. Ils avaient rencontré les responsables des collectivités de façon séparée. Bien entendu, quand vous traitez avec une collectivité en particulier, vous portez votre attention sur cette collectivité et ne menez pas un examen de portée nationale, ce qui est ce que vous devez faire dans ce cas en particulier. Pour dire les choses simplement, quand vous examinez la Loi sur la taxe d’accise, elle doit être fractionnée en deux parties, et ils n’avaient pas entendu parler de cette approche auparavant. C’est la même chose pour les responsables du ministère de la Santé. Après deux ans de consultation, j’étais complètement sidéré du fait qu’ils n’avaient pas entendu parler de ces concepts auparavant.

Cela témoigne de l’étendue des consultations qu’ils ont menées. Elles ne correspondaient pas vraiment à ce qu’elles auraient pu être. En conséquence, j’ai rencontré beaucoup de responsables de collectivités des Premières Nations partout au pays, et je me suis exprimé devant de grands groupes. Je commence toujours par la notion de *taksis*. Voici comment j’explique la chose.

When First Nations start to realize that the Excise Tax Act applies to them, it's a wake-up call. A lot of them don't realize that when we go to a gas station, whether it be on reserve, we're paying an excise tax on gasoline, tobacco and liquor, and that will apply to cannabis. Once you tell them that 75 per cent of that will be shared not with us but with the provincial governments, they take another deep breath and say, "What?" There is a lot of support across the country, and it's gaining momentum, to create a national institution to deal with that so that we can ultimately have a stamp and can regulate these products on a national basis, as well as getting our fair share of the excise tax that will be collected from our citizens.

Senator Christmas: Thank you, Mr. Jules.

Mr. Calla, I'm very pleased to hear about the expansion of FMB's mandate to include the whole list of First Nations organizations, right from tribal councils to non-profits to self-government entities. I'm sure you've planned this already, but I'll ask you the question: With all of this expansion happening within the organization, do you have the capacity, the budget and the people? I know you have multiple offices throughout Canada, but how do you plan to ramp up to be able to serve this new group of clients?

Mr. Calla: Thanks to the response of the department and the budget that was announced, we have significantly increased the level of funding for the institutions — in particular, the Financial Management Board — to address the need to grow. That will only continue, and we will continue to advance, through our corporate plans and our discussions with government, the human resource requirement that's going to be necessary to respond to this expanded mandate.

The other thing coming down the line is that the Financial Management Board will also begin a form of monitoring around some of these matters — 10 year grants, as an example — and that's going to also increase the demand.

The fortunate thing for our institutions, quite frankly, is people want to come and work for us. On more than one occasion, people have come in and said, "I want to come here and work because I see you want to do something; you are actually doing something." We haven't found it difficult to find people who want to come and work for the Financial Management Board, or the other institutions, for that reason.

These amendments and the things we're looking for are not just for the Financial Management Board; they are also for the tax commission and the finance authority. There's great

Quand les membres des Premières Nations commencent à réaliser que la Loi sur la taxe d'accise s'applique aussi à eux, on assiste à un réveil. Bon nombre d'entre eux ne saisissent pas que quand ils font le plein à une station de service, qu'elle soit située ou non sur une réserve, ils paient une taxe d'accise sur l'essence, le tabac et l'alcool, et que cela s'appliquera aussi au cannabis. Une fois que vous leur expliquez que 75 p. 100 de ces revenus de taxation seront partagés non pas avec nous, mais avec les gouvernements des provinces, ils prennent une autre inspiration et s'exclament : « Quoi? » Il y a beaucoup de soutien partout au pays, et il augmente, pour créer un organisme national devant traiter de cette question afin que nous puissions au bout du compte avoir notre mot à dire, appliquer une réglementation à ces produits de façon nationale et obtenir une part équitable de la taxe d'accise qui sera perçue auprès de nos citoyens.

Le sénateur Christmas : Merci, monsieur Jules.

Monsieur Calla, je suis très heureux d'apprendre que le mandat du Conseil de gestion financière a été étendu pour comprendre l'ensemble de la liste des organisations des Premières Nations, des conseils tribaux aux organismes d'autonomie gouvernementale, en passant par les organismes à but non lucratif. Je suis certain que vous avez déjà prévu cela, mais je vais vous poser la question : vu toute cette croissance de l'organisation, avez-vous la capacité, le budget et le personnel nécessaires? Je sais que vous avez des bureaux partout au Canada, mais comment prévoyez-vous l'agrandissement de l'organisation pour être en mesure d'offrir des services à ce nouveau groupe de clients?

M. Calla : Grâce à la réponse du ministère et au budget qui a été annoncé, nous avons augmenté de façon importante le financement des institutions — en particulier du Conseil de gestion financière — pour répondre au besoin de croissance. Cela se poursuivra, et nous continuerons de faire valoir, au moyen de nos plans administratifs et de nos discussions avec les responsables du gouvernement, les besoins en matière de ressources humaines pour réaliser ce mandat accru.

L'autre chose importante qui s'annonce, c'est que le Conseil de gestion financière commencera aussi à effectuer une forme de surveillance de certains éléments — des subventions sur 10 ans, par exemple —, et cela augmentera aussi la demande.

Ce qui est heureux dans le cas de nos institutions, pour être franc, c'est que les gens veulent venir travailler pour nous. Il est arrivé plus d'une fois que des personnes se sont présentées et nous ont dit : « Je souhaite venir travailler ici parce que je vois que vous voulez agir, et que vous faites véritablement quelque chose. » C'est pourquoi il n'a pas été difficile de trouver des personnes qui souhaitent travailler pour le Conseil de gestion financière, ou d'autres institutions.

Les modifications et les choses que nous examinons ne concernent pas seulement le Conseil de gestion financière; cela concerne également la commission de la fiscalité et

opportunity in monetization of revenue streams to support economic and community development in these areas, and how some of our communities have organized themselves should not be a reason why they can't benefit from these kinds of initiatives.

Where things are done at a tribal council level instead of a band level, we have to recognize that and respond to that. We're now in development of some standards at FMB, working with the First Nations Health Authority of British Columbia on what a governance structure would look like, what financial performance looks like, and it will be different. We're doing that work, and we're continuing to be supported by the department and government in doing that work. That has to be sustained throughout the piece.

As the demands are put upon the organization, they're going to need to be recognized by government, and we are going to need to grow in the regions to be able to support those communities. That's why we're very pleased to be working with AFOA Canada and to be looking at how we can utilize that group to be able to support the capacity development that will be needed in these communities.

It's a bunch of work, but it's exciting work, and we're able to do it today. In the future, if the department continues to respond to the increased demands of our institutions, we have a clear path forward.

The Chair: We are almost at the end of our time, but I would like to give the opportunity to our new members to each ask a question.

Senator Francis: Manny, earlier you mentioned Manitoba and P.E.I. being on the verge of bankruptcy. I'm from P.E.I., so I wondered if you could clarify what that's about.

Mr. Jules: The Parliamentary Budget Officer did an analysis, as he does on a regular basis, and reports to Parliament. In that report, it highlighted the situation in Manitoba and Prince Edward Island as potentially going bankrupt a generation from now as a result of a number of factors.

My own analysis points to the fact that First Nations have to be an integral part of the economy. If we're not part of the economy, there are going to be more and more communities or provinces that are going to face this dilemma in the future. How is health care paid for? How is education paid for? Those kinds of fundamental questions and dialogues are ones that First Nations have to be a part of. They will ultimately contribute to the betterment of ourselves.

l'administration financière. La monétisation des sources de revenus offre d'excellentes possibilités de soutien pour l'économie et le développement des collectivités de ces régions, et l'organisation de certaines de nos collectivités ne devrait pas être une raison qui les empêcherait de tirer profit de ce type d'initiatives.

Si les choses se font au niveau du conseil tribal plutôt qu'au niveau de la bande, nous devons le reconnaître et en tenir compte. Nous sommes actuellement en train d'élaborer quelques normes, au Conseil de gestion financière, en collaboration avec l'Autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique pour déterminer ce à quoi ressembleraient une structure de gouvernance, le rendement financier, et ce sera différent. Nous réalisons ce travail, et nous continuons d'être soutenus par le ministère et le gouvernement. Cela doit être soutenu du début à la fin.

Le gouvernement doit reconnaître les demandes reçues par l'organisme et en tenir compte, et nous devons étendre nos activités dans les régions pour pouvoir soutenir ces collectivités. C'est pourquoi nous sommes ravis de travailler avec l'Association des agents financiers autochtones du Canada et de chercher avec elle comment elle pourrait contribuer à soutenir le renforcement des capacités nécessaire dans ces collectivités.

C'est beaucoup de travail, mais c'est un travail stimulant, et nous sommes capables de le faire aujourd'hui. À l'avenir, si le ministère continue à répondre aux demandes croissantes de nos institutions, la voie à suivre sera clairement tracée.

La présidente : Nous avons presque épuisé le temps dont nous disposons, mais j'aimerais donner l'occasion à chacun de nos nouveaux membres de poser une question.

Le sénateur Francis : Manny, vous avez mentionné tout à l'heure que le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard sont au bord de la faillite. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, j'aimerais donc savoir si vous pouviez m'en dire davantage.

M. Jules : Le directeur parlementaire du budget a fait une analyse, comme il en fait régulièrement, et présenté un rapport au Parlement. Dans ce rapport, il souligne que le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard pourraient être en situation de faillite d'ici une génération, en résultat d'un certain nombre de facteurs.

Ma propre analyse indique que les Premières Nations doivent faire partie intégrante de l'économie. Si nous ne participons pas à l'économie, il y a aura de plus en plus de collectivités et de provinces qui feront face à ce dilemme à l'avenir. Comment paie-t-on les soins de santé? Comment paie-t-on l'éducation? Les Premières Nations doivent participer à ce genre de questions fondamentales et à ces dialogues. Elles contribueront au bout du compte à l'amélioration de notre sort.

That means breaking down the legislative barriers preventing us from being an active part of the economy. Right now, the Indian Act has prevented us from fully realizing our potential. In Manitoba, we're seeing that changing as a result of the economic situation in which they find themselves. That's why the meetings we had last week in Manitoba are critically important. I'd like to go to Prince Edward Island to help in that situation as well. In Manitoba, there was a willingness to even consider a federal tax credit so that First Nations would be able to occupy areas of jurisdiction that aren't part of the fiscal make-up right now. They're prepared to talk about jurisdiction on our own lands, whereas before, there was resistance to do that.

Senator Francis: Thank you.

Senator McInnis: Many of my questions have been answered with the question from Senator Christmas, but listening this morning about doing away with the Indian Act brought back memories of about four decades ago when I was in the provincial government in Nova Scotia. It was always the talk then that we've got to get rid of that Indian Act, but no one seems to have found anything better at the moment.

The question that Senator Christmas asked was with respect to cannabis, and you answered that, but I take it the commitment was that the government has brought in a policy that they will do this. I also take it that it would not necessarily have to be an amendment to the act; it could be done by regulations by the executive council. Is that correct?

Mr. Jules: My approach is a little bit different. I think we need a legislative amendment to both the Excise Tax Act and the cannabis legislation to recognize First Nations as a governmental jurisdiction. That was left out of the original legislative piece. Particularly, it's highlighted in the Excise Tax Act when it only recognizes sharing of revenue between the federal and provincial governments, leaving First Nation governments completely out of that equation. If we just do a regulatory change, that wouldn't address the underpinnings of the legislation. Something I learned a long time: Why go indirectly when you can go directly?

Senator McInnis: I agree with you, because then it's secure.

Mr. Jules: That's right. Absolutely.

Senator McInnis: Secondly, you want a separate registry with respect to land title. We don't have much time, but isn't that quite a transition? How would you go about that? You have a land management act now. What are the advantages?

Cela signifie que nous devons éliminer les obstacles législatifs qui nous empêchent de participer activement à l'économie. Jusqu'ici, la Loi sur les Indiens nous a empêchés d'atteindre notre plein potentiel. Au Manitoba, nous observons des changements, en conséquence de la situation économique. C'est pourquoi les réunions que nous avons tenues la semaine dernière au Manitoba sont d'une importance capitale. J'aimerais également aller sur l'Île-du-Prince-Édouard pour aider à améliorer cette situation. Le Manitoba est prêt à envisager un crédit d'impôt fédéral, de sorte que les Premières Nations pourraient exercer des compétences qui, jusqu'ici, ne faisaient pas partie de la structure fiscale. Les provinces sont prêtes à parler de la compétence que nous exerçons sur nos terres, alors qu'avant il y avait une certaine résistance à cet égard.

Le sénateur Francis : Merci.

Le sénateur McInnis : J'ai eu la réponse à beaucoup de mes questions grâce à la question posée par le sénateur Christmas, mais en écoutant ce matin parler de l'abrogation de la Loi sur les Indiens, je me suis rappelé l'époque où je faisais partie du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, il y a environ 40 ans. Il était toujours question de se débarrasser de la Loi sur les Indiens, mais personne ne semblait avoir trouvé mieux à ce moment-là.

La question que le sénateur Christmas a posée concernait le cannabis, et vous y avez répondu, mais je comprends que le gouvernement a établi une politique selon laquelle il le fera. Je comprends également qu'il n'est pas nécessaire d'apporter une modification à la loi; cela pourrait être fait au moyen d'un règlement du Conseil exécutif. N'est-ce pas?

M. Jules : Mon approche est un peu différente. Je pense que nous avons besoin d'une modification législative, à la fois de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur le cannabis, afin de reconnaître que les Premières Nations exercent une compétence en tant que gouvernement. Cela n'avait pas été intégré dans les mesures législatives initiales. C'est particulièrement mis en évidence dans la Loi sur la taxe d'accise, qui reconnaît seulement le partage des recettes entre les gouvernements fédéral et provincial, laissant le gouvernement des Premières Nations totalement en dehors de l'équation. Si nous procédons simplement à un changement réglementaire, cela ne réglera pas les aspects fondamentaux de la loi. J'ai appris quelque chose, il y a longtemps : pourquoi agir indirectement quand vous pouvez agir directement?

Le sénateur McInnis : Je suis d'accord avec vous, c'est parce que c'est plus sûr ainsi.

M. Jules : C'est vrai. Absolument.

Le sénateur McInnis : Ensuite, concernant les titres fonciers, vous voulez avoir un registre distinct. Nous n'avons pas beaucoup de temps, mais il s'agit de toute une transition, n'est-ce pas? Comment allez-vous vous y prendre? Vous disposez

Mr. Jules: Right now, it's just housing. For the housing backlog federally, meaning nationally, the catch-up to the backlog is either going to take 300 years, if you believe the Department of Indigenous Affairs, or 800 years, if you believe the Assembly of First Nations. That in itself should be rationale enough to have our own land title system.

When you deal with treaty land entitlement, what happens is you're dealing with 100 per cent of the land value over here when it was fee simple, but when you transfer it over to the Indian Act and have it governed there, you're losing over 90 per cent of its revenue immediately. That goes to issues like bonding. On an Indian reserve, you can't be bonded. What happens if you can't be bonded? That's a detriment to an individual entrepreneur who wants to get into business. You can't seize assets on a reserve, so that limits his ability to be able to partake in contracts. One of the reasons we've been advocating for our own institution to be able to do that is so we can get around those legislative barriers that are preventing us from allowing individual entrepreneurs to blossom fully and for First Nations to have the adequate jurisdiction that they require to have a vibrant economy.

Mr. Calla: Because the matter was raised, it's important to appreciate that one of the reasons we advanced a jurisdictional approach to a fiscal relationship is to create the certainty and leverage that can come from that. If you don't have that fiscal certainty through legislation, it's no different than a contribution agreement from the department. It can be taken away at any time. In order to maximize the economic and fiscal benefits of this revenue stream, you need to have the confidence that it will be there over time. If we're talking about a new nation-to-nation relationship and a new fiscal relationship, creating that fiscal certainty is absolutely going to be imperative. When we talk about these matters, it's important to say that if we're going to move into excise tax, then this has to be done through legislation. It's the only way it will work and the real benefits that can come from those increased revenues can be realized.

Senator McInnis: It takes a long time sometimes to get legislation through, though.

Mr. Calla: We tried three times with the First Nations Fiscal Management Act over a 10-year period from the time we started. You've got to start; you can't be daunted from that. We can learn from that and know it can happen much more quickly.

maintenant d'une Loi sur la gestion des terres. Quels en sont les avantages?

M. Jules : Actuellement, il s'agit simplement du logement. Quant à la pénurie de logements à l'échelon fédéral, c'est-à-dire à l'échelon national, il faudra pour y remédier, soit 300 ans, si vous croyez le ministère des Affaires autochtones, soit 800 ans, si vous croyez l'Assemblée des Premières Nations. C'est en soi une raison suffisante pour que nous ayons notre propre régime d'enregistrement des titres fonciers.

Quant à la question des droits fonciers issus de traités, ce qui se passe, c'est que vous avez 100 p. 100 de la valeur des terres quand elles sont en fief simple, mais, quand elles passent sous le régime de la Loi sur les Indiens, vous perdez immédiatement plus de 90 p. 100 de sa valeur. Cela concerne des questions comme celles de la garantie. Dans une réserve indienne, vous ne pouvez pas donner une terre en garantie. Que se passe-t-il si vous ne pouvez pas donner une terre en garantie? Cela nuit à un entrepreneur qui veut se lancer dans les affaires. Vous ne pouvez pas saisir d'actif, dans une réserve, ce qui limite donc la possibilité de l'entrepreneur de conclure des marchés. L'une des raisons pour lesquelles nous réclamons que notre propre institution puisse s'occuper de ces questions, c'est que cela nous permettrait de contourner les obstacles législatifs qui empêchent nos entrepreneurs de pleinement s'épanouir et qui empêchent les Premières Nations d'exercer une compétence adéquate, nécessaire pour une économie dynamique.

M. Calla : Étant donné que la question a été soulevée, il est important de comprendre que l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé une approche territoriale en matière de relations fiscales, c'est que cela nous donne une certitude et nous permet d'exercer une influence. Si la loi ne nous donne pas cette certitude fiscale, nous en revenons à l'accord de contribution du ministère. Il peut être annulé à n'importe quel moment. Pour maximiser les avantages économiques et fiscaux de ces sources de revenus, vous devez être certains qu'elles resteront là. Si nous parlons d'une nouvelle relation de nation à nation et d'une nouvelle relation fiscale, il sera absolument essentiel de créer cette certitude fiscale. Quand nous parlons de ces questions, il est important de dire que, si nous passons au régime de la taxe d'accise, cela doit être fait par voie législative. C'est la seule manière de s'assurer que cela fonctionne et de tirer réellement profit de l'augmentation des revenus.

Le sénateur McInnis : Pourtant, l'adoption d'une loi peut parfois prendre beaucoup de temps.

M. Calla : Nous avons tenté trois fois de le faire, pour la Loi de la gestion financière des Premières Nations, sur une période de plus de 10 ans, à partir du début. Vous devez commencer; vous ne devez pas vous décourager. Nous pouvons en tirer des leçons, et nous savons que cela peut se faire beaucoup plus rapidement.

Mr. Jules: Quickly on the issue of a registry, one of the things that happened with the Nisga'a and others is that they had to register their lands under the provincial land titles system. That moves away from 91(24) to section 92 provincial jurisdiction. That's another reason we should have our own land titles system.

Just in closing, I promised all the senators as a Christmas gift a copy of the Chinook book about Chief Louis and Chiliheetza's travel from Kamloops to Rome. I have copies for you here. Once again, have a merry and a happy.

The Chair: Thank you very much. On behalf of the committee, I would like to thank our witnesses from the First Nations Tax Commission and the First Nations Financial Management Board this morning. Thank you for your fulsome answers.

Senators, we have a second panel this morning, officials from the Department of Indigenous Services and Crown-Indigenous Relations.

Before we start the second panel, I would like to draw to committee members' attention a letter that was sent by Minister Philpott and the package of documents accompanying it that we received and distributed yesterday by email. The officials are here this morning to address some concerns and, perhaps, perceived discrepancies in testimony from witnesses that we heard last week.

We will start with questions from the senators.

Senator Patterson: Thank you for being with us again today and for the documents you forwarded to the committee yesterday. Have they been made available to committee members?

The Chair: Yes.

Senator Patterson: Okay.

I was concerned about a discrepancy between your testimony and that of the Manitoba Treaty Land Entitlement Committee, or TLEC, who we heard from at the same meeting we heard from the officials.

Based on the documents received from the department, it was not immediately apparent to me that the proposed legislative changes before us would repeal the Manitoba Claim Settlements Implementation Act and roll the treaty land entitlement process into the new legislation. Is that the effect of the proposed legislative changes?

M. Jules : J'aimerais revenir rapidement sur la question du registre. Ce qui s'est passé, avec les Nisga'a et d'autres nations, c'est qu'ils devaient enregistrer leurs terres sous le régime de droits fonciers de la province. Cela nous écarte des dispositions de la loi provinciale qui vont du paragraphe 91(24) à l'article 92. C'est une autre raison pour nous d'avoir notre propre régime d'enregistrement des titres fonciers.

Pour finir, j'avais promis aux sénateurs de leur donner pour Noël un exemplaire du livre chinook qui retrace le voyage des chefs Louis et Chiliheetza de Kamloops à Rome. J'ai ici des exemplaires. Une fois encore, je vous souhaite de joyeuses Fêtes.

La présidente : Merci beaucoup. Au nom du comité, j'aimerais remercier nos témoins de la Commission de la fiscalité des Premières Nations et du Conseil de gestion financière des Premières Nations qui ont comparu ce matin. Merci de vos réponses exhaustives.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous recevons un deuxième groupe de témoins, ce matin, des fonctionnaires du ministère des Services aux Autochtones et du ministère des Relations Couronne-Autochtones.

Avant de commencer avec ce deuxième groupe de témoins, j'aimerais attirer l'attention des membres du comité sur une lettre envoyée par la ministre Philpott et sur la liasse de documents qui l'accompagnent, que nous avons reçus et distribués hier par courriel. Les fonctionnaires sont ici aujourd'hui pour répondre à certaines préoccupations et, peut-être, parler de certains écarts entre les témoignages des invités que nous avons reçus la semaine dernière.

Nous allons commencer les questions des sénateurs.

Le sénateur Patterson : Merci d'être de nouveau ici aujourd'hui, et merci pour les documents que vous avez transmis au comité hier. Ont-ils été mis à la disposition des membres du comité?

La présidente : Oui.

Le sénateur Patterson : D'accord.

Je suis préoccupé par les écarts entre votre témoignage et celui des membres du Comité sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba, qui ont témoigné à la même séance que les fonctionnaires.

J'ai pris connaissance des documents envoyés par le ministère, et il ne m'est pas apparu tout de suite évident que les modifications législatives proposées abrogeraient la Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba et qu'elles intégreraient les droits fonciers issus des traités dans la nouvelle loi. S'agit-il là des répercussions des modifications législatives proposées?

Sheilagh Murphy, Assistant Deputy Minister, Lands and Economic Development, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and Indigenous Services Canada: Yes, it is.

Senator Patterson: Thank you. When you met with the Manitoba TLEC, did you distribute any documents at that meeting?

Ms. Murphy: When I met with them in August, we talked about it. At that point in time, we didn't have documents that we could share. We explained to them what the intent was, and we offered to come and meet with the First Nations that are adhered to that agreement and walk them through, which I did on September 14. At that point, we distributed that long sheet of paper, which I believe is in the package, that shows you the benefits, which we had sent to all First Nations in September. I walked them through that. We told them what the intent was, and we explained to them that they would not lose anything that they currently had under that agreement, that we were just converting that into national legislation, and that, in fact, their non-treaty land entitlement parcels in Manitoba would come under the same benefits that they currently enjoyed under the settlement act.

Senator Patterson: We have the document that you distributed?

Ms. Murphy: I believe it's in the package, yes.

Senator Patterson: Was there a timeline on when this legislation was to be expected?

Ms. Murphy: We had told them that we expected that we were looking at fall, and I believe we communicated that to other groups as well. We didn't know what form it might take in the spring. When it became apparent that it was going to be incorporated into the Budget Implementation Act, I gave them advance warning, when that was being tabled, through email, that was happening.

Senator Patterson: You're telling us that the primary or express purpose of this meeting was to engage in the legislation. Was that the sole focus of the meeting?

Ms. Murphy: No. You may be familiar with the fact that we have had an arbitral ruling around the work that Canada did to consult the Metis on the movement of parcels under treaty land entitlement. We've been working with the chiefs to try and remedy the findings and to work on amendments to their Manitoba framework agreement. I had gone out in September with the explicit purpose of talking about the legislative proposal. I had made it very clear that we were going to do that. They had asked us to come do that. At the same time, I spent time talking with them about the more general challenges

Sheilagh Murphy, sous-ministre adjointe, Terres et développement économique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada : Oui, il s'agit bien de cela.

Le sénateur Patterson : Merci. Vous avez rencontré les membres du Comité sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba, avez-vous distribué des documents pendant la réunion?

Mme Murphy : Quand je les ai rencontrés en août, nous en avons parlé. À ce moment-là, nous n'avions pas de documents à remettre. Nous leur avons expliqué l'intention et nous avons proposé d'aller à la rencontre des Premières Nations qui ont adhéré à cet accord et de le leur expliquer, ce que j'ai fait le 14 septembre. À ce moment-là, nous avons distribué cette longue feuille qui montre les bénéfices; je crois qu'elle se trouve avec les documents que nous avons envoyés à toutes les Premières Nations en septembre. Je le leur ai donné des explications. Nous leur avons fait part de l'intention et nous leur avons expliqué qu'ils ne perdaient rien de ce qu'ils ont déjà en vertu de cet accord, que nous intégrons simplement ces dispositions dans la loi nationale, et que, en fait, leurs droits fonciers sur des parcelles non issus de traités au Manitoba leur procureraient les mêmes bénéfices que ceux qu'ils retirent de la loi concernant le règlement de revendications.

Le sénateur Patterson : Avons-nous le document que vous avez distribué?

Mme Murphy : Oui, je crois qu'il se trouve avec les autres.

Le sénateur Patterson : Y avait-il un échéancier pour l'adoption de cette mesure législative?

Mme Murphy : Nous leur avons dit qu'elle était attendue pour l'automne, et je crois que nous avons dit la même chose aux autres groupes. Nous ne savions pas au printemps quelle forme elle aurait. Quand il est devenu évident qu'elle serait intégrée dans la Loi d'exécution du budget, je leur ai envoyé un préavis par courriel, quand elle a été déposée.

Le sénateur Patterson : Vous nous dites que le but premier et unique de cette réunion était de discuter de la mesure législative. Est-ce que c'était le seul objectif de la réunion?

Mme Murphy : Non. Vous savez probablement qu'une décision d'arbitrage a été rendue relativement aux activités de consultation sur la conversion des parcelles de terrain en vertu des droits fonciers issus de traités que le gouvernement du Canada a menées auprès des Métis. Nous travaillons avec les chefs dans le but de corriger la situation et d'élaborer des modifications qui pourront être apportées à l'accord-cadre du Manitoba. Je suis allée là-bas en septembre dans le but précis d'expliquer la proposition législative. J'ai été très claire sur le fait que nous allions le faire. D'ailleurs, ils nous l'avaient

we had and what we wanted to try to achieve in a priority action plan that we had built together in trying to advance treaty land entitlement in Manitoba.

Senator Patterson: I asked this because, after receiving the documentation that you've just sent, I reached out to the TLEC. I understand from them that the primary focus of the meeting was, in fact, holding Canada to account for their breaches determined by the adjudicator in the March 19, 2018, binding arbitration award.

Colleagues, I can't help but be reminded of Bill S-3, where the government maintained they engaged in consultation, but this committee learned that the department would distribute materials just a few minutes before their presentation. At that time, we heard as well that the department felt letters sent to chiefs and national leaders was enough. As you know, we didn't accept that position from the government then, and it led to substantive change. I am concerned that we don't have enough time to properly scrutinize this bill.

Have they got the wrong characterization when they say it was primarily about the breaches of the agreement and the decision by the adjudicator?

Ms. Murphy: When we met with them on August 9 in Ottawa, we walked them through a number of improvements that we wanted to make to the Manitoba framework agreement. Part of that is the ATR policy directive. At that point, I raised the idea of national legislation and what it would mean. I offered to come out and explain that to the members of TLEC. When we communicated with them in August as follow-up to that meeting, my understanding was that the September meeting was two-fold. It was for us to explain the legislative proposal, as well as talk about the remedy. They were certainly preoccupied and continue to be preoccupied with the arbitral ruling. We continued to work with them on that, but it was made very clear in August that we were wanting to talk about the legislation as well.

Senator Patterson: Where are you with regard to coming to a resolution agreement that will address what was found to be Canada's breaches of the agreement to the treaty land entitlement committee from the March award? Where is that?

Ms. Murphy: We continue to work with them. We did meet many of the points that were raised by the ruling. We've paid for their legal fees. We've given them over \$1 million to be able to consult this year and work with us on changes to the Manitoba framework agreement. We continue to look for a remedy in

demandé. Nous avons aussi discuté à ce moment-là de problèmes de nature plus générale ainsi que des objectifs du plan d'action prioritaire que nous avons élaboré ensemble pour promouvoir les droits fonciers issus des traités au Manitoba.

Le sénateur Patterson : Si je vous ai posé cette question, c'est parce que j'ai communiqué avec le Comité sur les droits fonciers issus de traités après avoir reçu les documents que vous venez d'envoyer. D'après ce qu'on m'a dit, l'objectif principal de la réunion était, en vérité, de demander au Canada de rendre des comptes au sujet des manquements cernés par l'arbitre dans la sentence arbitrale exécutoire du 19 mars 2018.

Chers collègues, la situation me rappelle trop le projet de loi S-3 : le gouvernement affirmait avoir mené des consultations, mais notre comité a appris que le ministère distribuait ses documents quelques minutes seulement avant les exposés. En même temps, nous avons aussi appris que le ministère trouvait suffisant d'envoyer des lettres aux chefs et aux dirigeants nationaux. Vous vous souvenez que nous avons trouvé cela inacceptable, à l'époque, et que cela a provoqué des changements considérables. Je doute que nous ayons suffisamment de temps pour examiner convenablement ce projet de loi; cela me préoccupe.

A-t-on mal interprété la situation, ou est-ce que la réunion était vraiment axée principalement sur les manquements à l'entente et sur la décision de l'arbitre?

Mme Murphy : Le 9 août, à Ottawa, pendant la rencontre, nous leur avons expliqué plusieurs des améliorations que nous voulions apporter à l'accord-cadre du Manitoba, entre autres, en ce qui a trait à la directive en matière de politique sur les ajouts aux réserves. J'ai aussi évoqué l'idée, avec eux, d'une loi nationale et de ce que cela sous-entend. Je leur ai offert de venir expliquer tout cela aux membres du Comité sur les droits fonciers issus de traités, le CDFIT. Nous avons communiqué avec eux en août, pour faire le suivi de la réunion, en supposant que la réunion de septembre comprendrait deux volets : nous devons leur expliquer la proposition législative, et ensuite discuter des recours. Ils étaient manifestement préoccupés — et ils sont toujours — au sujet de la décision d'arbitrage. Nous avons continué de travailler avec eux par rapport à cela, mais nous avons été très clairs en août quant au fait que nous voulions également aborder la question de la loi.

Le sénateur Patterson : Comment progressent les choses relativement à l'accord de règlement qui servira à combler les manquements du Canada, cernés dans la décision d'arbitrage de mars, par rapport à l'accord avec le CDFIT? Comment vont les choses?

Mme Murphy : Nos efforts collaboratifs se poursuivent. Nous avons effectivement réagi à bon nombre de problèmes soulevés dans la décision. Nous avons aussi payé leurs frais de justice. Nous leur avons donné plus d'un million de dollars pour leur permettre cette année de mener des consultations et de

terms of the delay in moving the 35 parcels through. I can ask Susan for the details, but I believe that out of the 35 parcels, four or five are the only ones that remain not to be turned into a reserve since the ruling.

We are not necessarily all on the same page. We have continued to have discussions. There were discussions last week with the committee. We've also turned to the implementation monitoring committee, which has a dispute resolution component to it. It oversees the implementation of the Manitoba framework agreement. We've engaged with that committee as well in an effort to try and remedy the default and move to what we think is more substantively the conversation we need to be having, which is to modernize the agreement and to try and deal with all the other issues that keep us from completing treaty land entitlement.

Senator Patterson: Okay. Thank you.

The Chair: I think I heard you say, Ms. Murphy, that in your meeting with the treaty land entitlement committee in August, you walked some of the members through what was going to be proposed in the legislation and offered to explain. Compared to other witnesses that we've had, they've actually had a part in coming up with the amendments and the legislation. It sounds like you're saying that this was something that was developed without their input.

Ms. Murphy: That's not what I'm saying. Let's just go back to the work that was done, beginning in 2009, with a whole number of organizations, such as the Assembly of First Nations, to make improvements to the additions to reserve process. Through that work, there was a long-standing engagement and development of options in and around how to improve the ATR process, up to and including the notion of taking the Prairie settlement acts and making them national. That's what we're trying to do, namely, act on that recommendation that has come out of reports of this committee and of the Auditor General and the general work of that group.

We had all of that information when we were heading into making the new policy directive in 2016. We didn't get to legislation at that point in time. We believe that the administrative amendments that we're asking for now are acting on that long-standing record of engagement and consultation. It's acting on instructions and desires that First Nations have expressed for several years, not on something that was recently developed in the last year.

travailler avec nous à modifier l'accord-cadre du Manitoba. Nous cherchons encore des moyens de rattraper les retards dans la conversion des 35 parcelles de terrain. Susan pourra fournir plus de détails, mais je crois qu'il n'y a présentement que 4 ou 5 parcelles de terrain sur 35 qui n'ont toujours pas été converties en réserve depuis que la décision a été rendue.

Nous ne sommes pas toujours sur la même longueur d'onde. Nous poursuivons les discussions. Nous avons rencontré le comité la semaine dernière. Nous avons également rencontré le comité chargé du suivi de la mise en œuvre, qui s'occupe aussi du volet de règlement des différends. Il surveille la mise en œuvre de l'accord-cadre du Manitoba. Nous avons aussi discuté avec ce comité afin de trouver des façons de corriger les manquements et de pouvoir engager enfin, la vraie discussion, c'est-à-dire sur la modernisation de l'accord et la résolution de tous les autres problèmes qui nous empêchent de finaliser le processus relatif aux droits issus des traités.

Le sénateur Patterson : D'accord. Merci.

La présidente : Je crois que vous avez dit, madame Murphy, que vous avez présenté à quelques-uns des membres du Comité sur les droits fonciers issus de traités, ce qui allait être proposé dans le projet de loi, lorsque vous les avez rencontrés en août, et que vous avez offert de leur fournir des explications. D'autres témoins nous ont dit qu'ils avaient participé à l'élaboration des modifications et du texte législatif, mais vous semblez dire qu'ils n'ont pas contribué au processus.

Mme Murphy : Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Revenons un peu en arrière. En 2009, nous avons rencontré une foule d'organisations, comme l'Assemblée des Premières Nations, afin d'améliorer le processus d'ajout aux réserves. Dans le cadre de ce travail, il y a eu des engagements à long terme visant à mettre au point des options qui nous permettraient d'améliorer le processus d'ajout aux réserves. Nous avons également abordé la possibilité de reprendre à l'échelle nationale les lois sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications dans les Prairies. C'est donc ce que nous essayons de faire : nous voulons donner suite à cette recommandation tirée des rapports du comité et du vérificateur général ainsi que du travail global du comité.

Nous avons toute l'information à notre disposition lorsque nous avons commencé l'élaboration de la nouvelle directive en matière de politique, en 2016, mais nous ne nous sommes pas rendus jusqu'à l'étape de la législation. Nous croyons que les modifications administratives que nous proposons maintenant cadrent avec nos efforts de longue date en matière de mobilisation et de consultations. Nous donnons suite aux instructions et aux souhaits des Premières Nations. Cela fait des années qu'elles veulent cela; ce n'est pas quelque chose que nous avons fait au cours de l'année dernière.

The Chair: We also heard from the First Nations Land Advisory Board who talked about the framework agreement on the First Nations Land Management Act that was signed in 1996. They said the First Nations Land Management Act was proposed in 1999 to actually enact that agreement. They also said a lot of what's in the Budget Implementation Act is removing redundancies or flaws contained in the Land Management Act to make it consistent with the framework agreement. They were also saying that they would prefer to have a separate act, a land governance recognition act. That would be the better way to go, rather than continuing to tinker with the First Nations Land Management Act. Have you considered a new act such as the one that was proposed by this group? They actually have it written out. I presume that you've also been sent a copy of that proposal.

Eric Grant, Director, Community Lands Development, Lands and Environmental Management, Lands and Economic Development, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and Indigenous Services Canada: Thank you, senator, for the question.

As federal officials, we are looking at repealing or replacing the First Nations Land Management Act on a longer-term trajectory. We've always been open to that and have always had those discussions with the Land Advisory Board as we've been developing this package. For this period of time, we felt the enhancements that were being suggested to us by the First Nations Land Management Board could be implemented quicker by using the current system that we have with the framework agreement and the legislation working together. It would require a bit more study and a bit longer-term trajectory to look at the legal implications of dismantling the act altogether and replacing it with this new land governance act that they suggested. That is absolutely something we are working with them on and looking at on a longer-term trajectory. I think we agree. They may have said at the table that they're okay to proceed with this now, but they do want to look at getting rid of the act as a longer term objective.

The Chair: When you say "longer term," what are you thinking about — a year, two years, five years?

Mr. Grant: Our discussions have been in the two to five year range. These immediate changes were in the one to two year range. We have a two-phase land reform agenda that we're pursuing. This would be part of that two to five year window, along with several other more complex issues that have been brought to us by the land advisory board.

La présidente : Des représentants du Conseil consultatif des terres des Premières Nations sont venus témoigner devant nous à propos de l'Accord-cadre relatif à la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations qui avait été signé en 1996. Ils nous ont dit que la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations avait été proposée en 1999 dans le but de mettre en œuvre l'accord. Selon eux, il y a beaucoup de choses dans la Loi d'exécution du budget qui auront pour effet d'éliminer des redondances ou des lacunes dans la Loi sur la gestion des terres et de l'harmoniser avec l'accord-cadre. Ils nous ont aussi dit qu'ils préféreraient avoir une loi distincte, par exemple une loi sur la reconnaissance de la régie des terres. Ce serait la meilleure façon de procéder, au lieu de continuer de jouer avec la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations. Avez-vous envisagé de proposer une nouvelle loi, comme celle qui a été proposée par ce groupe? Ils ont même fourni le libellé. Je tiens pour acquis que vous avez aussi reçu une copie de la proposition.

Eric Grant, directeur, Développement des terres communautaires, Gestion des terres et de l'environnement, Terres et développement économique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada : Merci, madame la sénatrice, de votre question.

Notre objectif à long terme, comme fonctionnaires fédéraux, est d'abroger ou de remplacer la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations. Nous avons toujours été ouverts à ce sujet et avons toujours discuté avec le Conseil consultatif des terres au fur et à mesure que nous préparions ce travail. Pour l'instant, nous estimons que les améliorations proposées par le conseil de gestion des terres des Premières Nations pourraient être mises en œuvre plus rapidement avec le système actuel, c'est-à-dire à la fois l'accord-cadre et la législation. Il faudra mener un peu plus d'études et viser un plus long terme pour connaître les conséquences juridiques d'une décision d'abroger la loi au complet et de la remplacer, comme cela a été proposé, par une nouvelle loi de régie des terres. Donc, nous travaillons effectivement avec eux de ce côté-là, et avons adopté une perspective à long terme. Je crois que nous sommes d'accord. Même s'ils ont dit pendant la discussion qu'ils voulaient aller de l'avant maintenant, je crois que l'abrogation de la loi est, pour eux, effectivement, un objectif à long terme.

La présidente : Quand vous dites « à long terme », voulez-vous dire un, deux ou cinq ans?

M. Grant : Dans nos discussions, il était question de deux à cinq ans. Pour les changements immédiats, c'est un à deux ans. Nous avons un programme de réforme des terres en deux étapes. Cela sera fait sur une période de deux à cinq ans, avec plusieurs autres questions plus complexes à régler qui nous ont été soumises par le Conseil consultatif des terres.

The Chair: Why is it important to bring forward the amendments that you do have? What is the critical piece that needs to be done now?

Mr. Grant: Thanks for the question. A couple of the more critical pieces, most specifically around the voting thresholds and the elimination of the participation requirement within those voting thresholds, is something they've had issues with for several years. They're very much supportive of getting that piece through as soon as possible. That's one example.

The Chair: Thank you.

Senator Christmas: Thank you for appearing again.

When it came to the testimony of the Manitoba TLE committee, I was trying to understand why they thought that they were not fully consulted. After I read your documentation that you had circulated, it appeared to me that your engagement process — that is, once you became aware that it was going to come through the BIA Act — involved you advising the First Nations by letters, by correspondence. As Ms. Murphy mentioned, part of the strategy was that you would have face-to-face meetings with the intent of informing, advising and I assume helping the Manitoba TLEC to understand that this new act would be put forward. Was your intent with the engagement plan strictly to advise and inform, or were you seeking consent from these communities as well?

Ms. Murphy: I don't believe that we went out with the intention of seeking consent because we built the proposed amendments off of several years of joint work, where there already were recommendations that this would be a good administrative step and that all communities across Canada could benefit from the benefits of these Prairie implementation acts. We've got the resolution in the package as well from the AFN, which Chief Genaille from TLEC co-sponsored, that included the notion of bringing those Prairie acts into a national fora. So we thought we had enough feedback, input and requests from First Nations across the country to have a mandate that we were comfortable enough making these administrative arrangements.

I would say there's lots of other things we need to be doing to improve the additions to reserve process — legislatively and from a policy perspective — but just making this initial step, I think, will help. It sets us down a path of further reform that we are already working with. We have an ETR advisory committee, and we continue to engage and look for efficiencies in the system. This is just an initial step towards longer-term reform. It started with the 2016 policy directive and then other things that we would like to do going down the road.

La présidente : Pourquoi est-ce si important de présenter ces modifications? Quelle est la chose critique qui doit être faite?

M. Grant : Merci de la question. Il y a deux ou trois éléments très critiques, en particulier en ce qui concerne les seuils de représentativité et l'élimination des exigences en matière de participation liées à ces seuils de représentativité. Cela leur cause des problèmes depuis plusieurs années. Ils veulent réellement que cela soit fait le plus tôt possible. C'est un exemple parmi d'autres.

La présidente : Merci.

Le sénateur Christmas : Merci d'être venu témoigner à nouveau.

J'essayais de comprendre, pendant le témoignage des représentants du Comité sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba, pourquoi ils ont dit ne pas avoir été consultés pleinement. Après avoir lu les documents que vous nous avez transmis, il me semble que votre processus de mobilisation — c'est-à-dire, ce que vous avez fait après avoir appris que tout cela allait être fait au moyen de la Loi d'exécution du budget — se résumait à aviser les Premières Nations par écrit, au moyen de lettres. Comme Mme Murphy l'a mentionné, il était prévu dans la stratégie que vous alliez tenir des réunions en personne dans le but d'informer, de conseiller et d'aider le CDFIT du Manitoba relativement à ce qui était proposé dans la nouvelle loi. Dans votre plan de mobilisation, votre objectif était-il strictement de conseiller et d'informer, ou cherchiez-vous également à obtenir le consentement des collectivités?

Mme Murphy : Je ne crois pas que notre intention était d'obtenir leur consentement, étant donné que les modifications proposées avaient été élaborées grâce à plusieurs années de travail collaboratif. Ces modifications administratives avaient déjà été recommandées; on était d'avis que toutes les collectivités du Canada tireraient avantage des lois sur la mise en œuvre dans les Prairies. La résolution est aussi comprise dans la documentation de l'Assemblée des Premières Nations. Elle a été coparrainée par le chef Genaille, du CDFIT. L'une des idées était d'inclure ces lois visant les Prairies à l'échelle nationale. Selon nous, nous avons recueilli suffisamment de commentaires, d'observations et de demandes des Premières Nations des quatre coins du pays pour dire que nous avons un mandat clair et pouvions procéder à ces modifications administratives.

Je dirais qu'il y a quand même énormément d'autres choses que nous devons faire pour améliorer le processus d'ajout aux réserves — tant du point de vue législatif que stratégique —, mais je crois que cela sera un bon premier pas et que cela va nous aider. Nous nous engageons sur un sentier qui mène à d'autres réformes, et nous avons déjà commencé à y travailler. Nous nous sommes dotés d'un comité consultatif en matière d'ajout aux réserves, et nous continuons de mobiliser des intervenants afin de cerner les améliorations que nous pourrions

To me, it was part of an agenda of continuous improvement rather than a one-stop, one-chance way to improve the additions to reserve process. It was informational because we thought we already had a mandate from all that work that we had done.

Susan Waters, Director General, Lands and Environmental Management, Lands and Economic Development, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and Indigenous Services Canada: I would just add that the additions to reserve legislation is optional. There are provisions that First Nations can choose to take advantage of or to leave them. The only provision that wouldn't be optional is the minister signing off rather than through order-in-council. That's an important consideration.

Senator Christmas: It appears to me that there are really no questions about the substance. I think everybody agrees with the substance. Where there's disagreement is with the engagement process and whether or not you went deep enough or wide enough or thorough enough. It struck me that, at least when it comes to Manitoba TLEC, where you're actually repealing legislation — and I know what you're saying, Ms. Murphy. You're basically keeping the same provisions as in the national act, but I think just the very act of repealing, I thought in my mind, would require explicit consent. I wondered if that's what was in the minds of those witnesses who appeared here last week, that they were expecting to provide explicit consent, and obviously that didn't happen. Now they feel sort of left out of the process. Again, this is me trying to understand what happened last week. Do you have any comments on that?

Ms. Murphy: The only thing I can say is we thought, based on previous work that had been done, that this would not necessarily cause concern. We raised it in August because we were in conversations with them on trying to improve the treaty land entitlement fulfillment process in Manitoba. We asked them if they had concerns. We asked them if that had any questions. I said that we will come out and speak with their constituencies, which we did in September.

All through those conversations, we never got anything in writing. We never heard back that there was concern. We didn't have any feedback from even those conversations that would have led us to believe that they were worried or concerned. We

apporter au système. Tout cela n'est qu'un premier pas vers une réforme à long terme. Cela a commencé en 2016 avec la directive en matière de politique, et nous allons maintenant poursuivre avec d'autres choses.

Selon moi, cet effort s'inscrit dans un programme d'amélioration continue; ce n'est pas une initiative ponctuelle, quelque chose qui servira une fois seulement pour améliorer le processus d'ajout aux réserves. C'était instructif, vu que nous pensions déjà avoir un mandat, étant donné tout le travail que nous avons déjà accompli.

Susan Waters, directrice générale, Direction générale de la gestion des terres et de l'environnement, Terres et développement économique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada : J'aimerais ajouter que les dispositions législatives concernant l'ajout aux réserves sont optionnelles. Pour certaines dispositions, les Premières Nations peuvent choisir ou non d'en tirer parti. La seule disposition obligatoire est celle qui requiert l'approbation du ministre au lieu d'un décret en conseil. C'est une distinction importante.

Le sénateur Christmas : Il me semble que personne ne remet vraiment en question le fond. Tout le monde est d'accord avec le fond. C'est au chapitre du processus de mobilisation qu'il y a des différends. On se demande si vous avez consulté suffisamment ou de manière assez vaste ou approfondie. Ce qui me frappe, si vous comptez réellement abroger la loi, vu ce que vous faites avec le CDFIT du Manitoba... Je comprends ce que vous dites, madame Murphy. Essentiellement, vous conservez les mêmes dispositions, mais vous les appliquez à l'échelle nationale. Cependant, je crois que le fait même d'abroger une loi, du moins à mon avis, supposerait d'obtenir un consentement explicite. Je me demande si c'est ce que pensaient les personnes qui sont venues témoigner la semaine dernière. Elles s'attendaient à donner leur consentement explicite, ce qui n'est manifestement pas arrivé. À présent, elles ont l'impression d'avoir été en quelque sorte exclues du processus. Encore une fois, j'essaie de comprendre ce qui s'est passé la semaine dernière. Avez-vous des commentaires à faire?

Mme Murphy : Tout ce que je peux dire, c'est qu'on croyait, vu le travail que nous avons déjà accompli, qu'il n'y avait pas nécessairement matière à s'inquiéter. En août, pendant que nous discutons avec eux de l'amélioration du processus d'exécution des droits fonciers issus de traités au Manitoba, nous leur avons posé la question. Nous leur avons demandé s'ils avaient des préoccupations ou des questions. Nous leur avons dit que nous irions parler à leurs collectivités, ce que nous avons fait en septembre.

Durant tout le processus de consultation, rien ne nous a été transmis par écrit. Aucune préoccupation n'a été portée à notre attention. Nous n'avons obtenu aucune rétroaction, à la suite de ces conversations, qui aurait pu nous faire croire qu'il y avait des

would have been happy to address those and speak to them about those concerns more fulsomely had they been raised, but they had not come back to us.

When I met in September with the chiefs, I said — because I was explaining to them what it was going to look like — “If you have any questions or concerns and you don’t want to raise them now, we’re open to hearing from you.” There were regional officials in the room. I was there. I said, “We’re open to hearing from you on what those might be.” That was in September, and again I did not hear anything back. I again offered to go back and speak in October, and only recently have they come back and asked us to come back and do that again. So we tried to catch that last week. We were not able to.

So having that conversation requires us to know that there’s not something working as well, and we didn’t hear that from them.

Senator Christmas: I guess as a process improvement — and this is all hindsight now and I get that — being an Indigenous person, sometimes a lack of response or silence is a response. So I leave that option open.

It seems that your engagement plan was, if there are no objections, you’ll proceed. What I’m saying is that in this case, where we’re dealing with legislation, I think the better move would have been to ask for explicit consent, to ask those communities, “Can you provide some documentation that you agree with this proposal?” Of course, I’m citing Article 19 of UNDRIP, where Indigenous people have to give free, prior and informed consent to any kind of legislation being proposed. I would just make that as a comment.

My second question has to deal with the First Nations Lands Advisory Board. They characterized the changes to their act as being simply ratification, and they advised us that they thought the framework agreement was the operative document and that the legislation was simply ratification. They described how efforts were made to replicate, in most part, the framework agreement in the legislation, and then there were discrepancies. Then they started saying, “Well, which is operational?” And they said, “Well, for us, the framework agreement is operational because we gave consent to that.”

I’m curious as to why we simply didn’t ratify through act the framework agreement rather than trying to duplicate or replicate it and then try to enact that and then that becomes the enforcing or operational document in this case.

Mr. Grant: Thank you for your question.

inquiétudes ou des préoccupations. Nous leur aurions répondu avec plaisir et aurions discuté en long et en large avec eux de leurs préoccupations, mais ils ne nous ont rien dit.

J’ai rencontré les chefs en septembre pour leur expliquer quelle forme tout cela prendrait, et je leur ai dit que, s’ils avaient des questions ou des préoccupations qu’ils ne voulaient pas aborder à ce moment-là, nous resterions à leur écoute. Il y avait des fonctionnaires régionaux dans la salle. J’y étais. Je leur ai dit que nous resterions à leur écoute s’ils voulaient en discuter. C’était en septembre, et nous n’avons obtenu aucune réponse. Je leur ai proposé une autre réunion en octobre, et ce n’est que tout récemment qu’ils ont communiqué avec nous en demandant à nous voir. Nous avons essayé de nous réunir la semaine dernière, mais cela n’a pas été possible.

Donc, pour avoir une discussion, nous devons savoir s’il y a quelque chose qui cloche, mais ils ne nous ont rien dit.

Le sénateur Christmas : Aux fins de l’amélioration de votre processus — et je sais que ce que je dis est en rétrospective —, je peux vous dire, en tant qu’Autochtone, que parfois, l’absence de réponse ou le silence est effectivement une réponse. Je vous recommande de prendre cela en considération.

J’ai l’impression que votre plan de mobilisation était d’aller de l’avant s’il n’y avait pas d’objections. Dans ce genre de cas, selon moi, lorsqu’il est question de lois, la meilleure chose à faire aurait été de demander un consentement explicite. Vous auriez dû demander aux collectivités de vous fournir un document indiquant qu’elles consentaient à ce que vous proposiez. À ce sujet, je m’appuie, bien sûr, sur l’article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui exigent d’obtenir pour tout projet de loi le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. C’est un commentaire que je voulais faire.

Ma deuxième question concerne le Conseil consultatif des terres des Premières Nations. Selon l’interprétation des membres, les modifications prévues à la loi se résument à une codification; ils nous ont dit qu’ils croyaient que l’accord-cadre était le document essentiel, et que la loi était simplement la codification. Ils nous ont parlé des efforts visant, essentiellement, à reproduire l’accord-cadre dans la loi. Toutefois, des écarts sont apparus. Ils ont commencé à se demander quel était le document essentiel. Ils ont dit que pour eux, c’était l’accord-cadre, étant donné qu’ils avaient donné leur consentement pour ce document.

Je me demandais pourquoi on n’avait pas simplement adopté une loi pour codifier l’accord-cadre, au lieu d’essayer de le reproduire dans une loi qui deviendra le document essentiel ou exécutoire.

M. Grant : Merci de la question.

I think what we had collectively agreed to do for this first round of amendments was to pursue the same course of action we had taken to amendments in the past, which was to make changes to the framework agreement and to make corresponding changes to the act that would bring that into effect, so we decided to move along that same path, but as part of the phase two we would look at switching that course of action and repealing the act and replacing it with an act similar to what's been proposed by the Lands Advisory Board, if that's something legally we can accomplish as Canada.

Senator McCallum: Thank you for coming back.

My question goes back to the Manitoba group again. When the two witnesses presented last week, one had started their process in 1996, and Sapotaweyak had done theirs in 1997. Those two stories are very different. One group wanted no changes to the framework; the Sapotaweyak group were still, in 1997, in negotiations under the TLE. And they told us that the land price from 1997 was \$199, and now, it was 3,000, or 30,000. It had skyrocketed and they couldn't afford now to buy that land. That's such a long time for this process to be going on, and it's unfair for the First Nations because there's so much lost opportunity. It was a problem and continues to be a problem today. What do you see were the major obstacles for Sapotaweyak to move forward with their TLE? Was there specific information they needed, or were there specific circumstances that existed so that this process has not moved forward?

Ms. Murphy: I don't have all the details of what has happened in that community. More generally, the treaty land entitlement in Manitoba has an acreage to return, 1.4 million acres or that kind of scale, back to communities. We've not reached that target. We acknowledge we need to do a lot more to advance treaty land entitlement fulfillment in Manitoba.

We've made great progress in the last couple of years in moving land forward. We continue to work with the communities. We know there are some challenges in and around things like third party interests, the selection of land and the purchase of land.

The treaty land entitlement committee came to Minister Bennett in 2016 with a list of 13 priorities they thought might help advance treaty land entitlement. We turned that into a plan, and there are a number of action items in that plan we've been trying to work collectively with the chiefs on to resolve fulfillment of title. That really isn't a legislative piece; it's all of the other complexities that come with taking land and putting it into the reserve-creation process. We know that we need to go

Je crois que nous avons convenu, tous ensemble, pour le premier ensemble de modifications, de suivre la méthode que nous avions employée pour les modifications par le passé, c'est-à-dire de modifier l'accord-cadre et de faire les changements correspondants dans la loi pour que cela entre en vigueur. Nous avons décidé de procéder ainsi, mais, à la deuxième étape, nous avons envisagé une méthode différente : abroger la loi et la remplacer par une loi comprenant des dispositions similaires à ce que le Conseil consultatif des terres avait recommandé, du moins, si c'est juridiquement possible au Canada.

La sénatrice McCallum : Merci d'être revenu témoigner.

J'aimerais parler à nouveau du groupe du Manitoba. Les deux témoins qui sont venus témoigner la semaine dernière nous ont parlé de leur processus; le premier avait commencé en 1996, et celui de Sapotaweyak, en 1997. Ils ont brossé deux portraits très différents. L'un des groupes ne voulait rien savoir des modifications à l'accord-cadre; le groupe de Sapotaweyak poursuivait encore ses négociations, en 1997, sur les droits fonciers issus de traités. On nous a dit que le prix des terres en 1997 était de 199 \$. Aujourd'hui, il est de 3 000 ou 30 000 \$. Les prix ont tellement augmenté qu'ils n'ont plus les moyens d'acheter la terre. Le processus s'étire depuis vraiment longtemps, et je crois que cela est injuste pour les Premières Nations, puisque cela a restreint énormément leurs possibilités. C'était un problème par le passé, et c'est toujours un problème aujourd'hui. Selon vous, quels sont les obstacles principaux qui empêchent Sapotaweyak de finaliser le processus des droits fonciers issus de traités? Est-ce qu'il leur manquait de l'information précise ou est-ce qu'il y avait des circonstances précises qui ont fait que le processus n'a pas pu aller de l'avant?

Mme Murphy : Je ne connais pas tous les détails à propos de ce qui s'est passé dans cette collectivité. De façon générale, les droits fonciers issus de traités, au Manitoba, prévoient le retour aux collectivités d'une superficie de 1,4 million d'acres ou quelque chose du genre, et nous n'avons pas atteint cette cible. Nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour faire avancer le processus des droits fonciers issus de traités au Manitoba.

Nous avons fait de grands pas au cours des deux ou trois dernières années relativement à la conversion des terres. Nous continuons de travailler avec les collectivités. Nous savons qu'il y a des difficultés, par exemple les intérêts des tierces parties, la sélection des terres et l'acquisition des terres.

Le Comité sur les droits fonciers issus de traités s'est adressé à la ministre Bennett en 2016 et lui a présenté une liste de 13 mesures prioritaires qui, selon lui, aideraient à promouvoir les droits fonciers issus de traités. Nous avons utilisé cette liste pour élaborer un plan, et nous avons tenté, avec les chefs, d'élaborer un certain nombre de mesures afin de finaliser le processus de droits. Cela ne concerne pas vraiment la loi; il y a toutes sortes d'autres détails complexes qui entrent en ligne de compte au

back and look at that. We need to look at the amount of money communities have. Some of them have run out of agreement room. That has all been put into the action plan that Canada has said they want to work on with the chiefs, as well as with the province, because the province is also part of that framework agreement.

We've stalled, I would say, in our ability to move forward on that action plan because of the arbitration challenges we've had in the last couple of years. However, Canada remains willing. We went through that 12-point plan when I met with them in August to say, "Here are some of the other things we need to be doing." We need to get back to the table and looking at that agreement and how we can modernize it and have it deal with some of the challenges that those communities have in terms of third-party interests, survey and other things that make land conversion complex.

Senator McCallum: Do you see a possibility that you will move forward soon? That's a long time to keep people waiting.

Ms. Murphy: I don't know whether Susan wants to jump in.

Some communities haven't even signed on to the agreement. Some haven't done all their land selection. It varies across the communities that are part of that agreement.

There's work we can be doing. We are working with Barren Lands, for instance, on their particular issues. But it's a tripartite agreement where there are challenges. We need to get to the table to deal with those challenges, I would say, and find other ways in which to resolve them.

It is a long time. Some communities have done very well, and they're close to completing. Others haven't even started. So we need to sit down with each of the communities and prioritize what they would like to achieve and work with them on that.

Under the new 2016 additions to reserve policy directive, we're compelling all regional offices across the country to go out and sit with communities — it's part of the policy directive — to prioritize their additions to reserve parcels and make us work with them to move them through to reserve creation. The biggest chunk of land, for sure, sits in Manitoba, under treaty land entitlement, as well as Saskatchewan. That's where we have probably the highest number of legal obligations that are outstanding. We are continuing to try to figure out, with communities — and communities have to be ready as well. Some of them get busy with other things. The movement of land or large parcels of land is not necessarily their priority. They may be trying to move — and we've seen this more recently — small

moment de convertir les terres pour les ajouter aux réserves. Nous savons qu'il sera nécessaire de réexaminer tout cela. Nous devons savoir de combien d'argent les collectivités disposent. Certaines d'entre elles ont atteint la limite de ce qui était prévu dans l'accord. Tout cela a été intégré dans le plan d'action du Canada, et le gouvernement a dit qu'il veut collaborer avec les chefs et avec la province, étant donné que la province est aussi partie à l'accord-cadre.

Je dirais que les contestations et les arbitrages des dernières années nous ont pour ainsi dire paralysés et empêchés de poursuivre notre plan d'action. Cependant, le Canada n'a pas changé d'avis. Lorsque nous nous sommes réunis en août, j'ai présenté le plan en 12 points. Je leur ai expliqué certaines des autres choses qu'il reste à faire. Nous devons retourner à la table de négociations et examiner l'accord en vue de le moderniser et de résoudre certaines difficultés qu'éprouvent ces collectivités, par exemple en ce qui a trait aux intérêts des tierces parties, à l'arpentage et à tout ce qui complique la conversion des terres.

La sénatrice McCallum : Selon vous, les choses pourraient-elles se mettre à bouger bientôt? Les gens attendent depuis très longtemps.

Mme Murphy : Je ne sais pas si Susan veut intervenir.

Certaines collectivités ne sont même pas signataires de l'accord. D'autres n'ont pas terminé la sélection des terres. La situation de chaque collectivité partie à l'accord est différente.

Il y a toutefois des choses que nous pouvons faire. Nous travaillons avec la Première Nation de Barren Lands, par exemple, pour trouver une solution à ses problèmes particuliers. Toutefois, des difficultés accompagnent cet accord tripartite, et nous allons devoir nous y attaquer et trouver d'autres façons de les régler.

Cela fait effectivement longtemps. Certaines collectivités se sont très bien débrouillées, et pour elles, tout est presque terminé. D'autres n'ont même pas commencé. Donc, nous allons devoir discuter avec chacune des collectivités pour établir les priorités de ce qu'elles veulent accomplir et travailler avec elles pour y arriver.

En vertu de la nouvelle directive en matière de politique sur les ajouts aux réserves qui a été mise en œuvre en 2016, tous les bureaux régionaux du pays doivent aller discuter avec les collectivités — c'est prévu dans la directive — et dresser l'ordre de priorité pour les ajouts de parcelles de terre aux réserves. Nous devons travailler avec les collectivités pour convertir les terres et contribuer à la création des réserves. Bien évidemment, la plus grosse parcelle de terrain se trouve au Manitoba et est assujettie aux droits fonciers issus de traités. Il y en a aussi une en Saskatchewan. C'est probablement là-bas qu'il y a le plus grand nombre d'obligations juridiques en suspens. Nous poursuivons nos efforts pour tout démêler cela avec les collectivités. Les collectivités, elles aussi, doivent être prêtes. Il

parcels in an urban context, which is complex as well. We try respond to the priorities of those communities and facilitate their ATR objectives.

Susan, do you want to add anything?

Ms. Waters: No, I think that's a fair statement. We're working with the national Indigenous advisory committee to try to identify where there may be bottlenecks or areas where we could work together to facilitate, such as looking at particular areas that might block the movement of land. For sure, there are third-party interests, but again, as I mentioned last week, are there certain third parties that are particularly problematic and that we could work with together to unlock a bunch of land instead of working parcel by parcel?

Senator Patterson: I have a question relating to engagement and the issue we canvassed at the last meeting, which is the significant changes that have been under way in reorganizing Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, formerly AANDC and INAC.

We had testimony from Ms. Waters at our last meeting. I asked about whether there was confusion about which department is involved with this matter and about the change, and she said:

Right now, while we are in transition during the process of transformation into the two departments, we don't require the First Nations to understand which minister they need to move towards. We act as a one-window approach, and if one minister has to approve one transaction, we make it seamless for the First Nation.

She went on to say in that exchange:

It is seamless and I would say that it's working quite well.

We had an opportunity to hear from the Manitoba Treaty Land Entitlement Committee. By the way, they said that the one-window approach with the regional offices was not effective for them because they deal with headquarters. I wonder if you've had a chance to review that testimony and whether you would agree that, in this case, there seems to have been some clear confusion on the part of the organizations you've engaged with

y en a qui sont occupées par d'autres choses. La conversion des terres ou de grosses parcelles de terre n'est pas nécessairement leur priorité. Peut-être essaient-elles — comme nous l'avons vu récemment — de convertir de petites parcelles de terre en zone urbaine, ce qui est tout aussi complexe. Nous essayons de nous adapter à leurs priorités pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'ajout aux réserves.

Susan, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Waters : Non, je crois que ce que vous avez dit est juste. Nous travaillons avec le comité consultatif autochtone national afin de voir où les choses bloquent ou de cerner les domaines où nous pourrions collaborer pour faciliter le processus. Par exemple, nous examinons les problèmes précis qui peuvent faire obstacle à la conversion des terres. Bien sûr, nous devons prendre en considération les intérêts des tierces parties, mais, comme je l'ai mentionné la semaine dernière, il y a certaines tierces parties qui posent des problèmes particuliers, et peut-être pourrions-nous travailler tous ensemble pour convertir de grandes parties de terre au lieu de procéder parcelle par parcelle.

Le sénateur Patterson : J'ai une question à propos de votre engagement et de la question que nous avons examinée à la dernière réunion; je parle des changements importants auxquels on a procédé dans le cadre de la réorganisation de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, anciennement AADNC et AANC.

Quand Mme Waters a comparu à notre dernière séance, je lui ai demandé s'il y avait de la confusion à propos du ministère compétent dans toute cette affaire et à propos du changement. Voici ce qu'elle a répondu :

Présentement, nous sommes dans le processus de transition. Nous passons d'un ministère à deux, mais il n'est pas nécessaire pour les Premières Nations de savoir à quel ministre elles doivent s'adresser quand elles vont de l'avant. Nous avons une approche à guichet unique, et, si un ministre en particulier doit approuver une transaction donnée, nous nous assurons que tout se fasse sans accroc pour les Premières Nations.

Elle a ajouté :

Le processus se fait de façon fluide, et je crois qu'il fonctionne très bien.

Nous avons ensuite entendu le témoignage des représentants du Comité sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba. Et ils ont dit que l'approche à guichet unique pour les bureaux régionaux ne fonctionnait pas, pour eux, étant donné qu'ils interagissent surtout avec l'administration centrale. Je voulais savoir si vous aviez eu l'occasion de prendre connaissance de leur témoignage et si vous étiez d'accord avec eux.

about which department is responsible for land administration matters since the reorganization.

Ms. Murphy: I think that at that meeting, we promised to provide a written response. That is in the final stages of approval in and around the reorganization of the department. But I am happy to provide some additional detail about how we work now.

The Lands and Economic Development Sector, of which I'm the ADM, is the policy holder of programs and policy in the Lands and Economic Development area. Our regional offices that sit under Indigenous Services Canada then provide those programs and services as the front face to communities. On a day-to-day basis, even the treaty land entitlement communities will work with the Manitoba regional office of Indigenous Services Canada on all of the work they need to do to get the parcels ready for additions to reserve.

In terms of the more substantive issues around the Manitoba framework agreement, because that is invested in policy, I work with Susan, headquarters people, the regional office and with TLEC to try to resolve some things that might have more of a policy nature than the actual transactional work that goes into the additions to reserve process. It's a collective effort.

When there are more policy issues, it's the sector at headquarters that will look at those. When it's the actual transactional pieces of putting the additions to reserve package together, setting priorities and doing all of the work of the package that will come before ministers for approval, that happens within the regional context.

I would say that every time we have a conversation with the Treaty Land Entitlement Committee, we clarify when it will be a regional lead and when it will be a headquarters lead and when it will be a shared lead. It's not ideal, but whether we were in two departments or one department, that would be how we would work normally in terms of policy direction from headquarters and on-the-ground, operational work done through regional offices.

Senator Patterson: Mr. Duchenes, who is not here today, said that it would be worth providing a written response to this that describes the order-in-council process that has taken place, the Governor-in-Council process that has taken place so far, the legal framework as to what has been maintained from the DIAND Act and what has been transferred through order-in-council, and what the timeline is for the creation of legislation that would then firmly create the legal framework for both departments.

J'ai l'impression que dans ce cas-ci, les organisations avec qui vous interagissez ne savent clairement pas quel ministère est responsable, depuis la réorganisation, de l'administration des terres.

Mme Murphy : Je pense que, lors de cette réunion, nous avons promis de fournir une réponse écrite. On en est aux dernières étapes d'approbation entourant la réorganisation du ministère. Toutefois, je suis heureuse de fournir quelques détails supplémentaires sur la façon dont nous travaillons en ce moment.

Le Secteur des terres et du développement économique, dont je suis SMA, s'occupe des programmes et des politiques dans le domaine des terres et du développement économique. Nos bureaux régionaux, qui relèvent de Services aux Autochtones Canada, offrent ensuite ces programmes et ces services en première ligne aux collectivités. Au jour le jour, même les collectivités visées par des droits fonciers issus de traités collaboreront avec le bureau régional du Manitoba de Services aux Autochtones Canada à tous les travaux nécessaires pour que les parcelles soient prêtes à être ajoutées à la réserve.

Pour ce qui est des questions plus importantes concernant l'accord-cadre du Manitoba, parce qu'on investit dans les politiques, je travaille avec Susan, les gens de l'administration centrale, le bureau régional et le CDFIT pour essayer de régler certaines questions qui pourraient avoir une nature plus politique que le travail ponctuel réel qui se fait dans le cadre du processus des ajouts à la réserve. Il s'agit d'un effort collectif.

Lorsqu'il y a d'autres questions de politique, c'est le secteur de l'administration centrale qui s'en occupe. Lorsqu'il s'agit des questions ponctuelles de rassembler les documents relatifs aux ajouts à la réserve, d'établir des priorités et de faire tout le travail ayant trait aux documents qui seront présentés aux ministres aux fins d'approbation, cela se fait dans le contexte régional.

Je dirais que, chaque fois que nous avons une conversation avec le Comité des droits fonciers issus de traités, nous précisons quand cela relèvera du bureau régional, et quand cela relèvera de l'administration centrale et quand cela relèvera des deux. Ce n'est pas l'idéal, mais, que nous soyons dans deux ministères ou dans un seul, ce serait la façon normale de travailler en ce qui concerne l'orientation stratégique de l'administration centrale et le travail opérationnel sur le terrain effectué par les bureaux régionaux.

Le sénateur Patterson : M. Duchenes, qui n'est pas ici aujourd'hui, a dit qu'il vaudrait la peine de fournir une réponse écrite décrivant le processus de décret qui a eu lieu, le processus lié au gouverneur en conseil qui a eu lieu jusqu'à maintenant, le cadre juridique concernant ce qui a été maintenu en vertu de la Loi sur le MAINC et ce qui a été transféré par décret, et le calendrier pour la création d'une loi qui permettrait d'établir le cadre juridique des deux ministères de façon ferme.

The information about the order-in-council process that you have committed to providing, will that information say what is policy and what is operational and who goes where? And since I think this is important in our consideration of this act, as even today we have officials from two of what they call departments before us: Will we get that information quickly? I understand these order-in-council decisions are public documents. Will we be able to get this information before we conclude our consideration of this legislation?

Ms. Murphy: Yes. It's in final approvals now, and my understanding is you will have it well in time before you finish looking at and considering your deliberations on the bill.

Senator Patterson: Colleagues, I would like to say that I appreciate Senator Christmas' comments that it's engagement we're concerned about here rather than the substance of the legislation. I think it's particularly relevant, as the government has approved a private member's bill that endorses the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, and it talks about free, prior and informed consent, and it will be coming before this committee and we'll be examining it.

We've been shown a one-pager that was a summary of the proposed legislation, of which Mr. Henderson, the official from the Treaty Lands Entitlement Committee of Manitoba, told us at the September 14 meeting, the official did briefly tell them that this legislation was in the works, but at no time did she ask us, "What do you guys think of this?" They were simply told there's legislation in the works and it's certainly a possibility that it could happen relatively soon. And then there was silence, and the silence has been, I would say, assumed to indicate consent.

I don't know if that would meet the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and the expectations from that bill. I am concerned that wasn't handled very well. We've just had a witness that I think said they probably drove the legislation in the other divisions we're examining. That's a model of engagement that we should all strive for.

The other point is that I don't think it's clear that officials were explicit that Manitoba's enabling legislation would be repealed, because Chief Genaille and Mr. Henderson were clear that they didn't consider the government to have engaged on that aspect. Would you comment on the repeal of the enabling legislation and whether you talked about that, and whether you discussed that in Alberta and Saskatchewan?

Les renseignements sur le processus de décret que vous vous êtes engagée à fournir indiqueront-ils ce qui relève de la politique et ce qui est opérationnel, ainsi qu'à qui il faut s'adresser? De plus, puisque je pense que c'est important dans notre examen de cette loi et que nous avons encore aujourd'hui devant nous des fonctionnaires issus de deux présumés ministères, obtiendrons-nous ces renseignements rapidement? Je comprends que ces décisions par décret sont des documents publics. Serons-nous en mesure d'obtenir ces renseignements avant la fin de notre examen de ces dispositions législatives?

Mme Murphy : Oui. C'est maintenant à l'étape de l'approbation finale, et je crois comprendre que vous l'aurez bien avant que vous n'ayez fini d'examiner le projet de loi et vos délibérations connexes.

Le sénateur Patterson : Chers collègues, j'aimerais dire que je me réjouis des commentaires du sénateur Christmas selon lesquels c'est l'engagement qui nous préoccupe ici plutôt que le fond des dispositions législatives. Je pense que c'est particulièrement pertinent, car le gouvernement a approuvé un projet de loi d'initiative parlementaire qui appuie la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et qui parle de consentement libre, préalable et éclairé, projet de loi dont le comité sera saisi.

On nous a montré un résumé d'une page des mesures législatives proposées; M. Henderson, le représentant du Comité sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba, nous a dit, lors de la réunion du 14 septembre, que la fonctionnaire avait brièvement mentionné aux membres que le projet de loi était en préparation, mais ne leur a à aucun moment demandé ce qu'ils en pensaient. On leur a simplement dit qu'une loi était en cours d'élaboration et qu'il était certainement possible que cela se réalise assez rapidement. Il y a ensuite eu un silence, et je dirais qu'il a été interprété comme un consentement.

Je ne sais pas si cela répondrait à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et aux attentes que suscite ce projet de loi. Je crains que cela n'ait pas été très bien géré. Nous venons d'entendre un témoin qui, je crois, a dit qu'on avait probablement eu une influence sur les dispositions législatives dans les autres sections que nous examinons. C'est un modèle d'engagement que nous devrions tous nous efforcer de suivre.

L'autre point, c'est que je ne pense pas qu'il soit clair que les fonctionnaires ont été explicites quant à l'abrogation de la loi habilitante du Manitoba, car le chef Genaille et M. Henderson ont clairement indiqué qu'ils ne considéraient pas que le gouvernement s'était engagé à cet égard. Pourriez-vous faire des commentaires au sujet de l'abrogation de la loi habilitante et nous dire si vous en avez parlé et si vous avez tenu des discussions à ce sujet en Alberta et en Saskatchewan?

Ms. Murphy: I will say I did talk about that with the Treaty Land Entitlement Committee when I met with them in September. How they understood that and so forth, I can't speak for them. They speak for themselves, I did offer to come back and explain it again or take questions throughout the following months. That has been my interactions with them. I can't speak to how they interpreted that.

In terms of Saskatchewan and Alberta, Susan has gone out, and you see in your package as well a list of the meetings that we went to. We were asked to come and explain, so we came and explained through the fall period. I don't think we've had the same interaction from communities in Saskatchewan and Alberta that we may have had from TLEC. Susan met with communities and leadership in those provinces.

Ms. Waters: In Alberta, we had our regional office do much of the outreach, and in Alberta the legislation has a limited application dealing mostly with settlement agreements. They don't have the same extent and breadth of the treaty land entitlement as we do in Manitoba and Saskatchewan. In Saskatchewan, we also did not hear any concerns about the repeal of the legislation.

I just would say that the provisions have been copied over pretty much exactly into the new legislation and so it's more an issue of form rather than substance. The provisions have been carried over and not changed in any way that would impact their ability to move land over to reserve status in those two provinces.

The Chair: We're at the end of our time. We have time for one short question from Senator McCallum, and after that we will have a short in camera meeting.

Senator McCallum: I'm just going to make a request. When you look at the number of active additions to reserve by region, Saskatchewan and Manitoba are 602 and 514, and then the next ones are 68 and 67. There's a huge discrepancy. Would it be possible for you to give us information in writing as to why there's such a huge backlog? It would help us to understand.

Ms. Waters: It goes to the amount of land we owe to First Nations in Manitoba and Saskatchewan through treaty land entitlement that isn't in the same manner as the other provinces. We don't have the same amount of land selected for addition to reserve or committed through treaty. It's very particular in Manitoba and Saskatchewan that there is a higher number of parcels. It doesn't have to do with the fact that Manitoba and Saskatchewan are slower. In fact, 80 per cent of the land that we move over is in Manitoba and Saskatchewan, so we'll see the most progress there. In fact, in Manitoba, we had a significant

Mme Murphy : Je dois dire que j'en ai discuté avec le Comité sur les droits fonciers issus de traités lorsque j'ai rencontré ses membres en septembre. Je ne peux pas dire comment ils ont compris la chose et tout le reste. Ils parlent pour eux-mêmes; j'ai proposé d'y retourner et de leur expliquer à nouveau ou de répondre aux questions tout au long des mois qui ont suivi. C'est ce que j'ai fait avec eux. Je ne peux pas dire comment ils ont interprété cela.

Pour ce qui est de la Saskatchewan et de l'Alberta, Susan est partie, et vous voyez aussi dans vos documents une liste des réunions auxquelles nous avons assisté. On nous a demandé de venir donner des explications, alors nous l'avons fait tout au long de l'automne. Je ne pense pas que nous ayons eu la même interaction avec les collectivités de la Saskatchewan et de l'Alberta qu'avec le CDFIT. Susan a rencontré les collectivités et les dirigeants de ces provinces.

Mme Waters : En Alberta, notre bureau régional s'est occupé d'une bonne partie de la sensibilisation, et la loi s'applique de façon limitée et vise surtout les ententes de règlement. Dans cette province, les mesures n'ont pas la même étendue ni la même portée quant aux droits fonciers issus de traités qu'au Manitoba et en Saskatchewan. En Saskatchewan, nous n'avons pas non plus entendu de préoccupations au sujet de l'abrogation de la loi.

Je dirais simplement que les dispositions ont été copiées de façon à peu près exacte dans la nouvelle loi, il s'agit donc davantage d'une question de forme que de fond. Les dispositions ont été reportées et n'ont pas été modifiées d'une façon qui pourrait avoir une incidence sur leur capacité de convertir des terres en réserves dans ces deux provinces.

La présidente : Nous arrivons à la fin de la séance. La sénatrice McCallum a le temps de poser une petite question, après quoi nous tiendrons une brève séance à huis clos.

La sénatrice McCallum : Je vais simplement faire une demande. Lorsqu'on regarde le nombre d'ajouts actifs dans les réserves par région, les chiffres pour la Saskatchewan et le Manitoba sont de 602 et de 514 respectivement, et ceux des régions suivantes sont de 68 et de 67. Il y a une énorme différence. Seriez-vous en mesure de nous expliquer par écrit pourquoi il y a un arriéré aussi important? Cela nous aiderait à comprendre.

Mme Waters : C'est une question de superficie de terres que nous devons aux Premières Nations du Manitoba et de la Saskatchewan en vertu des droits fonciers issus de traités qui ne sont pas accordés de la même manière que dans les autres provinces. Nous n'avons pas sélectionné la même superficie de terres pour les ajouter aux réserves ni ne nous sommes engagés à le faire en vertu d'un traité. Ce plus grand nombre de parcelles est vraiment propre au Manitoba et à la Saskatchewan. Cela n'a rien à voir avec le fait que le Manitoba et la Saskatchewan sont plus lents. En fait, 80 p. 100 des terres que nous convertissons

number of additions to reserve completed since 2015, and second would be Saskatchewan.

Senator McCallum: Thank you.

The Chair: Thank you. I would like to thank our witnesses this morning. Thank you for appearing once again to clarify our questions.

(The committee continued in camera.)

se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et c'est donc là que nous verrons le plus de progrès. Au Manitoba, un nombre important d'ajouts à la réserve ont été réalisés depuis 2015, et la Saskatchewan arrive au deuxième rang.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie.

La présidente : Merci. J'aimerais remercier nos témoins de ce matin. Merci d'être venus témoigner une fois de plus pour apporter des précisions à nos questions.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, November 27, 2018

First Nations Tax Commission:

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner;
Marie Potvin, Legal Counsel.

First Nations Financial Management Board:

Harold Calla, Executive Chair.

*Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and
Indigenous Services Canada:*

Sheilagh Murphy, Assistant Deputy Minister, Lands and Economic
Development;

Susan Waters, Director General, Lands and Environmental
Management, Lands and Economic Development;

Leanne Walsh, Director, Fiscal Policy and Investment Readiness,
Economic Policy Development, Lands and Environmental
Management, Lands and Economic Development;

Eric Grant, Director, Community Lands Development, Lands and
Environmental Management, Lands and Economic Development.

TÉMOINS

Le mardi 27 novembre 2018

Commission de la fiscalité des Premières Nations:

C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef;
Marie Potvin, conseillère juridique.

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations:

Harold Calla, président exécutif.

*Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services
aux Autochtones Canada:*

Sheilagh Murphy, sous-ministre adjointe, Terres et développement
économique;

Susan Waters, directrice générale, Direction générale de la gestion
des terres et de l'environnement, Terres et développement
économique;

Leanne Walsh, directrice, Direction de la politiques fiscale et
préparation à l'investissement, Élaboration des politiques
économiques, Gestion des terres et de l'environnement, Terres
et développement économique;

Eric Grant, directeur, Développement des terres communautaires,
Gestion des terres et de l'environnement, Terres et développement
économique.